



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 9 MARS 2023 (Article L.2121-15)

Date de convocation et
d'affichage :

2 mars 2023

Nombre de Conseillers

En exercice: 15

Présents : 11

ou représentés : 14

Votants :

Pour :

Pour + procurations :

Contre :

Abstentions :

Le neuf mars deux mille vingt-trois le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Jean-Paul CHARRIER, Maire.

Etaient présents : Gérard Thoreau, Marie-José Stamefj, Henri Robert, Yolande Deberne, Jean-François Véron, Gérald Housseaux, Jean-François Véron, Charlotte Bottemine, Mathieu Barthélémy, Patrick Cron, Gérald Housseaux (arrivé au point 4 à 19h03), Guy Buret.

Etaient absents : Bruno Bernard (a donné pouvoir à Gérard Thoreau), Benjamin Jalon (a donné pouvoir à Jean-Paul Charrier), Dorothée Perot, Marion Mercier (a donné pouvoir à Yolande Deberne).

En préambule, le Conseil Municipal a élu Charlotte Bottemine secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Monsieur Barthélémy indique à l'assemblée qu'il avait évoqué la possibilité de retransmettre par enregistrement vidéo la séance du Conseil Municipal afin de le rendre accessible à l'ensemble des habitants et qu'il serait fidèle.

Monsieur le maire lui indique que c'est quelque chose qui se fait de plus en plus, qu'il n'y a pas que dans les grandes communes. Il indique qu'il n'est pas contre.

Charlotte Bottemine indique que cela permettrait aux gens qui ne peuvent pas se déplacer de le consulter.

Monsieur Buret indique que cela éviterait surtout quand on retape le compte rendu de mettre des mots qui n'existent pas des « ya ya tout ça » « alors les gens qui font le rapport, le secrétaire général, entre autres, il ferait mieux de corriger ses fautes voyez-vous, parce qu'il y eu quand même pas mal, ça c'est la première des choses ».

Monsieur le maire intervient : « Non mais Guy pas d'attaques ! »

Monsieur Buret indique qu'il sait parler assez français certainement mieux que certains « oui a ya ya je dis jamais ça, il l'écrit pas par contre quand c'est vos phrases, on ne rectifie absolument rien » « Et je demanderais la deuxième chose, c'est quand on est secrétaire général, ça je veux pas faire de polémiques la dessus, la moindre des choses c'est déjà d'être poli avec les élus ».

Monsieur le Maire intervient de nouveau « Bon, Guy on arrête, on arrête ».

Monsieur Barthélémy souhaite évoquer un autre point. En fin de conseil, il y avait une question de monsieur Véron qui n'a pas été mise dans le PV. « La justification que vous aviez donné : c'est parce qu'elle ne figurait pas dans les questions diverses ».

Monsieur le Maire : « Je suis désolé pour Jean-François, le dépôt des questions ne se fait pas que pour certains et pas pour d'autres, c'est une question d'égalité ».

Monsieur Barthélémy : « Je l'entend parfaitement, en fait si cette question n'a pas été donnée dans les délais, ce que vous pouvez faire, c'est ne pas répondre et qu'elle sera portée à l'ordre du jour du prochain conseil municipal »

Monsieur le Maire : « Il a eu sa réponse, il n'est pas reparti sans ».

Monsieur Barthélémy « A partir du moment où la question est posée dans le conseil et la réponse est donnée dans le conseil, elle doit être dans le PV ».

Monsieur Buret : « Personne répond en ce moment, on le voit avec le président de la république ».

Monsieur le Maire : « Attend, on est en Conseil Municipal de Preuilly-sur-Claise, merci Guy ».

Monsieur Barthélémy : « Il y a un autre point aussi, pour apaiser les choses par rapport au compte rendu, je pense que ce serait utile d'écrire à la troisième personne et d'éviter les citations brutes de coffre et notamment cela a mis en difficulté monsieur Bernard lors de la réunion que l'on a eu avec la communauté de communes, on a intérêt à filtrer un minimum ce qui est mis dans le compte rendu, c'est quand même regrettable, après personne ne l'a défendu mise à part Guy et là, je trouve que c'est vraiment dommage. On le met en difficulté et derrière, on ne le défend pas ».

Monsieur Buret : « Oui il avait raison »

Monsieur le Maire « Je vais vous dire une chose, il est assez grand pour se défendre, et il se défendra »

Monsieur Buret : « Non mais il avait raison, la seule chose c'est que Henault, s'est approprié l'avantage de la réunion à huis clos, alors qu'il en a pris plein la panse ».

Monsieur le Maire : « Donc on est en train de dévoyer là chut ».

Monsieur Barthélémy « Et donc l'intérêt d'écrire à la troisième personne ça permettrait de filtrer, et notamment, vous avez entendu parler de chatGPT, vous pouvez utiliser une intelligence artificielle qui serait capable de reprendre les contenus et cela réduirait surtout le travail ».

Monsieur le Maire « Nous sommes une petite commune de 1000 habitants, donc voilà... ».

Monsieur Barthélémy « Il suffit de s'inscrire sur un site et ça marche c'est vraiment simple ».

Monsieur le Maire « On regardera ».

Monsieur Barthélémy « Et le dernier point, est-ce qu'on peut avoir accès à l'enregistrement justement quand on doit apporter nos réponses sur les demandes de modification ».

Monsieur le Maire : « Si on fait la vidéo, le problème, là ce sera réglé »

Monsieur Buret : « Ce serait très bien, il n'y aura pas de déformation des mots ».

Le maire passe à l'ordre du jour.

Monsieur Barthélémy indique qu'il y a le vote du Procès-verbal du 22 décembre à faire avant de passer à l'ordre du jour.

La Compte rendu du conseil municipal du 22 décembre est approuvé à la majorité, Monsieur Barthélémy contre et monsieur Buret s'abstient pour les mots déformés et demande un rectificatif à l'avenir.

Monsieur Barthélémy demande que le PV soit affiché comme cela se faisait avant parce que c'est un bon moyen d'informer les habitants.

Monsieur le Maire lui répond que l'on a un problème de place.

Monsieur Barthélémy répond que de mémoire on y arrivait bien avant.

Monsieur le Maire passe au point n°1 :

01 – LOCATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LE COLLEGE NOTRE DAME

Considérant que cette délibération a été présentée lors du Conseil Municipal du 22 décembre et fût retiré de l'ordre du jour ;

La commune met à disposition du collège Notre Dame plusieurs équipements sportifs (gymnase, stade, piscine...).

Afin de pouvoir entretenir ses locaux la commune de Preuilly-Sur-Claise a conventionné l'utilisation des locaux sportifs avec le Conseil Départemental d'Indre et Loire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du versement des sommes suivantes :

1 859.00 € pour l'année 2022

Chaque année la commune doit prendre une délibération afin de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal ce règlement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le maire à procéder à l'ensemble des opérations de facturation/refacturation/conventionnement concernant l'utilisation des équipements sportifs par le Collège Notre Dame à compter de 2022 et pour les années à venir.

Le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des opérations de facturation / refacturation/conventionnement concernant l'utilisation des équipements sportifs par le Notre Dame à compter de 2022 et pour les années à venir.

Monsieur le Maire indique que c'est un sujet qui a été abordé lors de la dernière séance du Conseil Municipal et qui a été refusé pour des questions d'éclaircissement. Il passe la parole à Madame Deberne pour présenter la délibération.

Madame Deberne indique qu'elle a appelé le service au département qui lui a fait remarquer que le collège « Notre Dame » n'avait que 68 élèves et que le collège public en avait 213. Les subventions étant attribuées au nombre d'élèves et pas au nombre d'heures occupées le calcul se fait très simplement, c'est pour cela que l'on arrive à un total de 1 859 €.

Monsieur Buret indique que c'est plus ou moins logique, que si c'est la règle cela ne pose pas de problème.

Madame Deberne précise que le collège Notre Dame rétrocède l'intégralité, de la subvention à la commune.

Monsieur le Maire indique que 1 859 € est bienvenu dans les caisses de la commune et demande s'il ya des questions complémentaires.

Monsieur Buret : « Je trouve qu'on pénalise quand même le collège de l'école publique, on les fait payer plein pot ».

Madame Deberne prend la parole pour lui indiquer : « alors si on veut l'équité on peut aussi demander au collège public de payer pour les deux années COVID où ils n'ont pratiquement pas payé ».

Monsieur Buret : « Oui tout à fait, je suis pour une logique sur toute la ligne »

Monsieur Robert indique que "c'est à valoir sur le stade, le gymnase et la piscine, donc quand on compte le collège réuni Grand Pressigny et Preuilley on a 200 et quelques élèves mais il y a aussi le stade et la piscine du Grand Pressigny.

Monsieur le maire indique qu'ils versent aussi là-bas et met au vote la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

02 – DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE L'AUDIT ENERGETIQUE « PROGRAMME ACTEE SEQUOIA 3 » POUR LE BÂTIMENT MEDIATHEQUE

Considérant que le groupement POLE ENERGIE CENTRE, dont la Communauté de communes Loches Sud Touraine est membre, est lauréat du programme ACTEE SEQUOIA 3 porté par la FNCCR ;

Considérant que la Communauté de communes Loches Sud Touraine peut faire bénéficier de ces financements à ses communes ;

Considérant que la commune de Preuilley-Sur-Claise souhaite réaliser la réalisation de l'audit énergétique de son équipement médiathèque ;

Considérant que le montant de la subvention demandée s'effectue dans la limite de 20% reste à charge pour la collectivité, maître d'ouvrage, conformément au plan de financement détaillé ci-dessous :

Audit énergétique Médiathèque - MCJ		
Actée sequoia		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	1 200,00	20,00%
Emprunts		
Sous total autofinancement	1 200,00	
Programme Actée - Sequoia	4 800,00	80,00%
Sous total Subventions	4 800,00	
Total HT	6 000,00	

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Approuve le règlement dédié à l'appel à projets ACTEE - Sequoia 3 dédié au financement d'audits énergétiques ;

- Décide de répondre à l'appel à candidature de la Communauté de communes Loches Sud Touraine en vue de bénéficier du financement du programme ACTEE pour l'audit énergétique relatif aux travaux de réhabilitation énergétique de la médiathèque ;
- S'engage à communiquer sur le financement obtenu au titre du programme ACTEE lors des travaux ;
- Autorise la FNCCR, le groupement POLE ENERGIE CENTRE et la Communauté de communes Loches Sud Touraine à communiquer sur le projet retenu dans leur communication globale ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférant à cette demande.

Monsieur le Maire indique que le système de chauffage à la médiathèque est au fioul qui est très ancien et qu'il convient de voir à son remplacement futur. Afin de pouvoir le réaliser il propose de réaliser un audit énergétique et demande au conseil municipal de lui permettre d'aller chercher la subvention correspondante.

Monsieur le Maire a pris contact avec un bureau d'étude de Châteauroux. Il lui a communiqué des plans et des photos afin que celui-ci puisse réaliser un chiffrage.

Monsieur Buret demande si tout le bâtiment est concerné, réponse oui.

Monsieur le Maire précise que les menuiseries du bâtiment sont encore récentes mais que le double vitrage est vétuste et sera sans doute à remplacer. Il convient qu'on remplisse un dossier et précise que le montant indiqué dans la délibération est indicatif.

L'étude va répondre à plusieurs actions : isolation par l'extérieur, remplacement des menuiseries...

Monsieur le Maire précise que la médiathèque sera traitée différemment de la MCJ car elle dispose d'un chauffage au sol alimenté par une chaudière au fioul ainsi que deux pompes à chaleur qui alimentent les étages.

Monsieur Cron demande si on passera tout en pompe à chaleur.

Monsieur le Maire précise que le bureau d'étude donnera des pistes.

Monsieur Buret trouve étonnant que la commune n'ait pas les plans du bâtiment.

Monsieur le Maire explique que c'est un ancien bâtiment acquis via le FPA mais que les plans s'ils existent n'ont pas été retrouvés.

Monsieur le Maire précise que c'est une action que l'on lance mais que cela n'aboutira pas forcément à des travaux pour l'instant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

03 – ADHESION DE PRINCIPE AU SERVICE D'INTERIM TERRITORIAL DU CDG37

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Code général de la fonction publique prévoit que les collectivités et établissements publics peuvent faire appel aux services du Centre de gestion pour mettre des agents territoriaux à leur disposition pour :

- Remplacer des agents momentanément indisponibles ;
- Effectuer des missions temporaires ;
- Effectuer des missions permanentes à temps complet ou non complet ;
- Pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire.

En outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux et par convention.

Par délibération en date du 30 mars 1987, le CDG37 a décidé de la mise en place d'un service de renfort et de remplacement à destination des collectivités et établissements publics du département d'Indre-et-Loire au titre des missions facultatives afin de répondre à leurs attentes dans ce domaine.

Pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer aux services de la Mission d'intérim territorial mis en œuvre par le CDG37 et présente la convention cadre à partir de laquelle les demandes de dispositions de personnel à titre onéreux pourront être adressées au CDG37.

Pour rappel, l'adhésion au service est gratuite.

Seules les interventions éventuelles de personnels gérés et rémunérés par le CDG37 induisent une participation financière, le temps de leur mission, selon les tarifs en vigueur au moment de la mission.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique notamment ses articles L332-13, L332-14, L332-23, L334-3L452-30, L452-40 et L452-44,

Vu la délibération du Conseil d'administration du CDG37 en date du 30 mars 1987 relative à la mise en place d'un service de renfort et de remplacement à destination des collectivités et établissements publics du département d'Indre-et-Loire au titre des missions facultatives.

Vu la délibération du Conseil d'administration du CDG37 en date du 8 novembre 2022 fixant les tarifs de recours au service de renfort et de remplacement,

Considérant que pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire (Président) propose d'adhérer au service d'Intérim territorial mis en œuvre par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre et Loire

EMET un avis favorable de principe pour le recours au service de remplacement et de renfort proposé par le CDG37,

APPROUVE le projet de convention cadre susvisée tel que présenté par Monsieur le Maire (Président)

AUTORISE Monsieur le Maire (Président) ou son délégué à signer ladite convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre et Loire, ainsi que les documents y afférents,

AUTORISE Monsieur le Maire (Président) à faire appel, le cas échéant, au service d'Intérim territorial du CDG37, en fonction des nécessités de services,

DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à disposition de personnel par le CDG37, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

Monsieur le Maire présente la délibération en précisant que le Centre de Gestion est un organisme qui a permis le recrutement du secrétaire général actuel à Preuilley et qu'ils disposent d'une expertise en matière de ressources humaines et de remplacement des agents quand ceux-ci viennent à manquer. Actuellement l'ensemble des collectivités ont d'énormes difficultés pour réaliser des recrutements et le fait de faire appel à cet organisme peut permettre, le temps de réaliser un recrutement ou que l'agent absent reprenne ses fonctions de mettre en place un service remplacement.

Il précise qu'il convient d'adhérer de manière préventive a ce service afin qu'il n'y ait pas de délai supplémentaire pour la commune afin d'activer ce service le jour où nous en aurions besoin.

Monsieur Buret précise qu'il existe maintenant des CDI intérimaires, il connaît quelqu'un à Preuilley qui fait un CDI intérimaire, Il indique qu'il s'agit du gendre à Thierry Bruère.

Monsieur Robert indique que son fils aussi.

Monsieur le Maire précise qu'il y a une telle pénurie de personnel qu'il faut bien trouver des solutions et que le CDG pourrait nous trouver un ou une intérimaire et nous la transférer.

Madame Stamelj demande quel est le tarif

Monsieur le Maire lui indique que c'est en fonction de la prestation.

Monsieur Buret indique que c'est gratuit

Monsieur Barthélémy indique que c'est le département qui paye.

Monsieur le Maire indique que s'il y a un besoin c'est payant.

Monsieur Barthélémy indique que toute la gestion est complètement gratuite.

Monsieur le Maire précise que c'est le département qui paye et qu'on signe la convention avec le président du Conseil Départemental et que c'est quand même pour les communes c'est très très avantageux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

04 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'AMENAGEMENTS SECURITAIRES DES AXES PRINCIPAUX DE LA COMMUNE AU TITRE DE LA DETR 2023.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a pris un arrêté interdisant la circulation et le stationnement des véhicules d'un tonnage supérieur à 17.5 tonnes.

Cette situation :

- Rend très difficile et dangereux le croisement de deux véhicules et notamment pour les piétons et ou les habitants du centre bourg ;
- Compromet la sécurité sur les voies fréquentées par les habitants et notamment par l'empiétement des véhicules sur les trottoirs et voies de circulation piétonniers lors de franchissements et de croisements avec d'autres véhicules de voiries ainsi que lors de manœuvres effectuées par les véhicules de fort tonnage pour rétablir la liberté de circulation dans le centre bourg ;
- Compromet la santé et la tranquillité des riverains et des habitants en accentuant la pollution, le bruit et l'environnement notamment durant les phases de franchissement et de croisement avec d'autres véhicules par effet d'engorgement de la voie rendue impraticable ;
- Compromet l'intégrité de bâtiments d'habitations, commerces, ouvrages classés et monuments historiques et notamment l'abbatiale Saint-Pierre qui fait l'objet d'un classement aux monuments historiques au vu de l'étroitesse de nombreuses voies sur l'ensemble de la commune. Le passage de nombreux camions dont le tonnage est supérieur à 17.5 Tonnes est de nature à porter atteinte à la mise en valeur de ce site historique ; Afin de permettre une circulation normale des piétons en toute sécurité ; les trottoirs des rues Chaumont Patin et Notre dame seront dotées de poteaux métalliques précédés de blocs en béton scellés au sol. Ce dispositif de protection des piétons est indispensable, car les véhicules de fort gabarit, comme les gros camions, montent quotidiennement sur les trottoirs pour se croiser ;

Considérant que la commune constate une progression importante du trafic routier en gabarits et en poids sur son territoire.

Considérant qu'en application de l'article L.2213-4 du code général des collectivités territoriales précité, le maire peut interdire, par arrêté motivé, l'accès de certaines voies ou de certaines portions de voies ou de certains secteurs de la commune aux véhicules dont la circulation sur ces voies ou dans ces secteurs est de nature à compromettre soit la tranquillité publique, soit la qualité de l'air, soit la protection des espèces animales ou végétales, soit la protection des espaces naturels, des paysages ou des sites ou leur mise en valeur à des fins esthétiques, écologiques, agricoles, forestières ou touristiques ;

Considérant que les caractéristiques géométriques ainsi que la structure des chaussées de l'ensemble des voies Communales dans l'agglomération de Preuilley sur Claise, ne permettent pas le passage de véhicules de gros gabarit dans des conditions normales de sécurité sans subir d'importantes dégradations, il y a lieu d'interdire sur l'ensemble des voies communales la circulation des véhicules d'un poids total roulant autorisé supérieur à 17.5 tonnes ;

En conséquence la commune souhaite engager un programme de travaux de sécurisation et de mise en place d'aménagements des principaux axes de la commune.

Afin de mettre en place ce programme de travaux la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Mise en place d'aménagements sécuritaires des axes principaux de la commune		
DETR		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	35 000,00	70,00%
Emprunts		
Sous total autofinancement	35 000,00	
Etat - DETR	15 000,00	30,00%
Sous total Subventions	15 000,00	
Total HT	50 000,00	

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil municipal,

- **ADOPTE** l'opération de mise en place d'aménagements sécuritaires des axes et les modalités de financement ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le maire / le président à signer tout document relatif à cette opération.

Monsieur le Maire présente la délibération en précisant qu'il est prévu de réaliser des opérations d'aménagement sur l'ensemble du territoire de la commune. Cette délibération a pour objet d'acter la demande de subvention déposée.

Monsieur Robert indique que le chiffre annoncé représente un maximum d'implantations prévues. Il indique que les riverains et les commerçants seront consultés afin qu'ils acceptent que la commune leur pose une barrière devant chez eux. Il précise qu'en cas de refus il n'y aura pas d'implantation.

Monsieur Buret : « Ce qui m'inquiète un peu, c'est les trucs en béton que l'on va mettre en bordure des trottoirs si quelqu'un se casse la figure qui est responsable ? »

Monsieur le Maire : « Devine, tu poses une question et tu connais la réponse ».

Monsieur Buret : « La commune »

Monsieur le Maire : « En l'occurrence le Maire ».

Monsieur Buret : « Mais, enfin il faut faire quelque chose, si on met des trucs en béton, ya des gens qui vont se casser la figure, moi j'ai la trouille là-dessus.

Monsieur le Maire : « Bordures en béton et poteaux, l'un ne va pas sans l'autre »

Monsieur Robert « Ce ne sera pas pire que les potelets aujourd'hui, à ras le sol qui font des croches pieds, donc là c'est une borne en béton étroite, 19cm de hauteur et 40cm de longueur, et enterrée dans le béton et accolé à la tête de ce béton à l'opposé du sens de circulation un potelet à mémoire de forme »

Monsieur le Maire « Et si on ne fait rien ça nous retombera dessus aussi »

Monsieur Buret : « Je suis d'accord, mais il y a le risque d'accident »

Monsieur Robert : « Le problème, c'est de revenir, sans arrêt, sans arrêt, remettre des potelets en place, recréer. En mettant quelque chose en place de permanent on pourra se frotter les mains et empêcher les camions et les voitures de monter sur les trottoirs ».

Arrivée de Gérald Housseaux 19h03.

Monsieur Barthélémy demande si il y aura une commission, réponse oui.

Monsieur Buret : « Tu avais bien dit que les travaux commenceraient dans le 1^{er} semestre ».

Monsieur le Maire : « 1^{er} semestre on en est encore loin, fallait donner un ordre de grandeur, un ordre général, si on n'est pas prêt dans le 1^{er} semestre, s'il faut repousser, on repoussera, mais on ne va pas repousser aux calanques grecques ».

Monsieur le Maire : « Donc Guy, pour bien comprendre, dans le sens de la montée, comme disait donc Henri, le poteau est précédé de la bordure en béton, ils sont côte à côte, à chaque fois c'est un binôme, il peut y avoir un poteau seul, mais une bordure de béton seule, hormis ce que l'on connaît rue notre dame ».

Monsieur Buret : « Ça demande un peu de sécurité quand même »

Monsieur le Maire : « Les camions vont avoir du mal à monter sur le trottoirs »

Monsieur Cron : « Que dit le département de tout ça ? »

Monsieur le Maire précise qu'il y a un grand silence avec des réponses biaisées.

Monsieur Robert indique qu'il y a 6 ans la route a été refaite avec les trottoirs, « qui a payé les trottoirs ? c'est bien la commune. Donc c'est la commune qui empêche les camions de monter sur les trottoirs ».

Monsieur Buret : « La route appartient au département et les trottoirs sont à la commune »

Monsieur le Maire redit que chaque riverain sera consulté pour voir ce qui sera fait. Il précise que l'on n'imposera pas une barrière ou une borne de béton. Il précise qu'un camion qui rase le passant quand il sort de chez le boucher « ce n'est quand même pas très rassurant ».

Monsieur Buret : « D'ailleurs on était avec Henri une journée si tu te rappelles avec un commerçant de la grande rue, c'est lui qui le demandait, tu t'en rappelles ».

Monsieur le Maire : « On ira voir »

Monsieur Véron : « On aura des espaces quand même, non mais je veux dire ça va être espacé de combien les barrières, si on doit intervenir pour des travaux quelconques dans la grande rue, on va se mettre où ».

Monsieur Robert : « Une barrière peut être accrochée, elle peut être cintrée, faudra la retirer, mais on ne retirera pas le béton, on pourra la retirer le moment venu »

Monsieur le Maire « Tu dois passer, s'il y a un engin exceptionnel, l'exception c'est l'exception, on intervient, on aide. Le but c'est de pas de dire aux camions vous passez sur les trottoirs c'est ça le problème »

Monsieur Buret : « De toute façon faut faire quelque chose ».

Monsieur le Maire : « Je sais qu'on est à la limite, il faut savoir que si on ne fait rien, si personne ne dit rien, ça veut dire qu'aujourd'hui les camions se croisent sur les trottoirs, qui ne dit mot consent, donc ça veut dire que tout le monde est d'accord, après qu'au département ils sont d'accord, peut-être, mais au niveau de la commune et au sein du Conseil Municipal que l'on soit d'accord la dessus, je pense qu'il faut faire cesser cet état de fait, est-ce que ça va poser des problèmes ».

Monsieur Buret : « Ça fait 50 ans qu'on en parle ».

Monsieur le Maire : « Il y a des camions qui vont se retrouver bloqués puisqu'ils ne pourront plus monter sur le trottoir, donc ça veut dire qu'avant on acceptait qu'ils montent sur le trottoir ».

Monsieur Robert : « En 2022 une trentaine d'incidents de voirie, dans les 30 il y en a 10 majeurs qui sont des renversements de poteau téléphonique, des enseignes devant les commerçants, ça suffit ! »

Monsieur Buret : « Non mais, c'est sûr, moi je suis d'accord, il faut faire quelque chose, c'est sûr ».

Monsieur le Maire : « On peut toujours continuer comme avant, mais à mon avis on n'a plus rien à faire dans cette salle ».

Monsieur Véron : « Le problème qu'on va avoir, c'est l'été ».

Monsieur Robert : « Mais après ça coïncera davantage ».

Monsieur Veron : « Mais ce n'est pas ça le problème, mais les agriculteurs, ceux qui viennent de la route du Grand Pressigny, je parle des grosses remorques et des gros essieux. Vous allez voir que dans la grande rue ça va se passer pas pareil ».

Monsieur Housseaux : « On pourra à ce moment envisager de supprimer le stationnement »

Monsieur Buret : « Il faut interdire le stationnement, mais ça c'est primordial, l'interdiction de stationnement dans la grande rue, moi je l'avais dit en 2014 si tu te rappelles, l'interdiction de stationnement »

Madame Deberne : « Mais le stationnement il sert de chicanes, si on retire le stationnement les camions ils vont descendre à toute vitesse, si on leur laisse une voie libre, on le voit à plein d'endroit dans Preuilley, dès que c'est libre ça passe à toute vitesse »

Monsieur Buret : « Parce que là, j'en ai encore vu un la semaine dernière il tenait toute la largeur de la rue, un véhicule agricole, toute la largeur »

Monsieur le Maire : « Ce que dit Jean-François on pourra peut-être faire un essai pour voir ce que ça donne, sans les barrières, sans rien, tu connais les gens qui ont ce genre de véhicules, on peut très bien faire un test, on ne va pas non plus se lancer tête baissée et faire des bêtises ».

Monsieur Véron : « Michel Neau quand il monte là, il s'en va faucher chez monsieur Delamotte, il passe dans le bourg, ils ont des bennes et des pneus, il prend la largeur de la route, mais il ne monte pas sur le trottoir par contre ».

Monsieur le Maire : « Ha bon, dans le gabarit la benne est dans le gabarit des pneus, de l'essieux ou elle dépasse un peu et elle dépasse à quelle hauteur ».

Monsieur Robert : « Je suis d'accord avec toi Jean-François, mais Michel Neau, je le connais c'est un dur, qu'il s'adresse au département, les véhicules sont toujours de plus en plus hauts, de plus en plus lourds, de plus en plus large, mais Preuilley est resté tel quel ».

Monsieur Buret : « Mais la semaine dernière il faisait toute la largeur de la rue »

Monsieur Robert : « On doit avoir une autre position pour Preuilley, on doit arriver à faire une déviation »

Monsieur Véron : « Là on a des agriculteurs tout le tour si on commence à faire des trucs, des rétrécissements ça va gueuler de partout ».

Monsieur Buret : « Oui mais on ne fera jamais rien »

Monsieur Robert : « Oui mais est-ce que les agriculteurs comme les autres doivent passer sur les trottoirs, pas plus ».

Monsieur Véron : « Ah bon non ils ne passent pas, ce que je veux dire ça va être le bordel »

Monsieur le Maire : « On fait un essai »

Monsieur Robert : « Les camions, si il n'y a rien dans la grand rue ils vont s'engager de chaque bout et pour se croiser il faut les trottoirs, pour se croiser il faut les trottoirs, donc il faut bien avoir une voiture bien garée pour que ça continue à monter en file indienne à tour de rôle »

Madame Deberne : « Et si ça met le bazar ça va peut-être alerter le département qui va enfin bouger, ya des élus qui sont là pour ça, faut les faire bouger »

Monsieur le Maire : « On en discutera en commission, là on en est à la demande de subvention, faut pas se tromper non plus, moi je veux bien qu'on débâte de tout le reste, on va y passer la nuit et on aura pas forcément avancé ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

05 – TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARCELLE A 624, DENOMINATION DE LA VOIE ET NUMEROTATION DES PARCELLES DU LOTISSEMENT « LA SAULAIE »

Considérant que la commune de Preuilly-Sur-Claise, par délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2014 visée par la sous-préfecture de Loches le 3 décembre 2014, s'est portée acquéreur de la parcelle A 297 « La Saulaie » terre de 2ha 52aet 55ca le 22 juin 2015 par acte notarié chez maître Roblin-Laubertie ;

Considérant que la création du lotissement « La saulaie » a été autorisé par le Maire aux termes d'un arrêté en date du 19 mai 2011 sous le numéro PA 037 189 11 3002 et approuvant un projet déposé de permis d'aménager au nom de l'état ;

Considérant la demande de permis d'aménager présentée le 16 mars 2011 pour l'aménagement de la résidence « Le Belvédère » comprenant 24 lots à bâtir sur la parcelle A 297, laquelle, après aménagement sera renumérotée au cadastre par lots séparés ;

Considérant la division cadastrale suivante :

- section A numéro 607 lieudit La Saulaie pour une contenance de six ares dix-sept centiares (00ha 06a 17ca), désigné sous le terme lot 1.
- section A numéro 608 lieudit La Saulaie pour une contenance de six ares dix-neuf centiares (00ha 06a 19ca), désigné sous le terme lot 2.
- section A numéro 609 lieudit La Saulaie pour une contenance de six ares vingt-huit centiares (00ha 06a 28ca), désigné sous le terme lot 3.
- section A numéro 610 lieudit La Saulaie pour une contenance de six ares trente-huit centiares (00ha 06a 38ca), désigné sous le terme lot 4.
- section A numéro 611 lieudit La Saulaie pour une contenance de sept ares cinquante et un centiare (00ha 07a 51ca), désigné sous le terme lot 5.
- section A numéro 612 lieudit La Saulaie pour une contenance de neuf ares cinquante-trois centiares (00ha 09a 53ca), désigné sous le terme lot 6.
- section A numéro 613 lieudit La Saulaie pour une contenance de huit ares dix-huit centiares (00ha 08a 18ca), désigné sous le terme lot 7.
- section A numéro 614 lieudit La Saulaie pour une contenance de sept ares soixante-deux centiares (00ha 07a 62ca), désigné sous le terme lot 8.
- section A numéro 615 lieudit La Saulaie pour une contenance de sept ares quarante-quatre centiares (00ha 07a 44ca), désigné sous le terme lot 9.
- section A numéro 616 lieudit La Saulaie pour une contenance de treize ares soixante-sept centiares (00ha 13a 67ca), désigné sous le terme lot 10.
- section A numéro 617 lieudit La Saulaie pour une contenance de six ares cinquante et un centiare (00ha 06a 51ca), désigné sous le terme lot 11.

- section A numéro 618 lieudit La Saulaie pour une contenance de six ares trente et un centiare (00ha 06a 31ca), désigné sous le terme lot 12.
 - section A numéro 619 lieudit La Saulaie pour une contenance de six ares quatre centiares (00ha 06a 04ca), désigné sous le terme lot 13.
 - section A numéro 620 lieudit La Saulaie pour une contenance de cinq ares quatre-vingt-dix centiares (00ha 05a 90ca), désigné sous le terme lot 14.
 - section A numéro 621 lieudit La Saulaie pour une contenance de six ares quatre-vingt-dix-huit centiares (00ha 06a 98ca), désigné sous le terme lot 15.
 - section A numéro 622 lieudit La Saulaie pour une contenance de sept ares quinze centiares (00ha 07a 15ca), désigné sous le terme lot 16.
 - section A numéro 623 lieudit La Saulaie pour une contenance de dix ares onze centiares (00ha 10a 11ca), désigné sous le terme lot 17.
 - section A numéro 624 lieudit La Saulaie pour une contenance de quarante-trois ares quatre-vingt-deux centiares (00ha 43a 82ca), désigné sous le terme lot 18.
 - section A numéro 625 lieudit La Saulaie pour une contenance de soixante-dix-huit ares quatre-vingt-neuf centiares (00ha 78a 89ca), sans numéro de lot, constituant une réserve foncière, étant ici précisé que le lotissement objet des présentes sera constitué d'une deuxième tranche.
- Cette division résulte d'un document d'arpentage dressé par Monsieur Patrick LACAZE, géomètre expert à LOCHES (37600), le 15 décembre 2011 sous le numéro 519 A.



Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

La dénomination des rues de la commune sont présentés au conseil municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de transférer dans le domaine public communal le lot n°18 numéroté A 624 car cette parcelle revêt un caractère général du fait des dessertes qu'elle assure. De même cet espace est ouvert à la circulation publique et participe au maillage routier du village.

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer la parcelle A 624 : rue du Belvédère

Le conseil municipal à l'unanimité,

Valide le principe général en considérant l'intérêt communal que représente le transfert dans le domaine public communal de la parcelle A 624 et sa dénomination.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Monsieur le Maire présente la délibération en précisant que dans le cadre de la future implantation de la société « Ages et vies » sur le lotissement de la saulaie il convient de mettre la voie de communication sur le domaine communal afin de séparer les terrains qui seront vendus du lotissement du domaine public.

Il précise qu'il conviendra de revenir sur ce lotissement afin de renuméroter certaines parcelles et en particulier sur le côté rue de la Saulaie.

Il propose que la rue ainsi détachée du lotissement s'appelle rue du « Belvédère »

Il précise que le château du lion qui actuellement est un lieudit aura une numérotation ultérieurement.

Monsieur Barthélémy indique que les lieuxdits n'ont pas lieu d'être numérotés.

Monsieur le Maire précise qu'il gardera son appellation mais qu'il aura une adresse afin notamment de faciliter le repérage pour les services de secours, les samus, les pompiers, les gendarmes ainsi que pour l'ensemble des services publics, gps ect y compris la fibre optique car ces derniers ont besoin d'une numérotation.

Monsieur Robert précise qu'il y a encore des numéros à poser dans certaines rues du village.

Il précise à Monsieur Barthélémy que dans le prolongement il y a un lieudit « les jardins » qui restera en lieudit.

Monsieur Barthélémy indique que le lotissement correspondait aux jardins de manière historique.

Monsieur le Maire indique que le chemin rural R22 qui va jusqu'à la folie sera rebaptisé ultérieurement.

Monsieur le Maire explique les projets de nouvelles numérotations en fonction des appellations de rues.

La parcelle actuellement construite portant le numéro provisoire 11 et qui a une maison séparée en deux sera amenée à être renumérotée en 9 et 9bis une fois le redécoupage réalisé.

Monsieur Barthélémy demande si le Maire se base sur ce qui est fait à Paris où les rues sont numérotés en partant de l'extrémité la plus proche de la Seine pour des questions de logique de numérotation. Réponse on suit la même logique.

Monsieur Buret : « Puisqu'on a parlé du Belvédère, les travaux de âges et vie ça commence quand ? »

Monsieur le Maire : « Faut qu'on délibère parce qu'il y avait un blocage juridique, c'est le notaire de Ages et vies qui est en discussion, pour le moment on est dans la partie juridique, après le reste cela dépasse le domaine de compétence de la commune »

Madame Bottemine demande si le lieudit les « Effes » aura un numéro.

Monsieur le Maire précise que s'il y a plusieurs habitations il y aura numérotation et que pour le moment c'est un lieudit.

Monsieur Barthélemy demande s'il y a un 11 et un 11bis. Monsieur le Maire reprécise que c'est sur le même terrain et que la numérotation sera 9 et 9bis.

Monsieur Barthélémy indique qu'on aurait pu attribuer directement 9 et 11.

Monsieur le Maire indique que le jour où il y aura plusieurs constructions sur le même terrain il conviendra d'appliquer la même logique. Il précise qu'en ville il existe des ter, quater ect..

Monsieur le Maire préfère qu'on reste à la parcelle pour numéroté les habitations.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

06 – CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Un concours des maisons fleuries est organisé par la Commune tous les ans au mois de juin-juillet.

Considérant le classement effectué par le jury du concours des maisons fleuries composé de Mme Marie-José STAMFELJ, Mme Jackie FOUCHER, Mme Annick GORGEARD et Mme Françoise HOUSSEAUX, il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver les modalités d'attribution de prix aux lauréats des maisons fleuries, délivrés sous forme de bons d'achat de 15€ à 50€ selon le rang de classement défini comme suit :

1^{er} prix communal : 1 lauréat à 50€

2^e prix communal : 1 lauréat à 40 €

3^e prix communal : 2 lauréats à 30 €

4^e prix communal restes des lauréats éligibles à 15 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal,

APPROUVE les modalités d'attribution de prix aux lauréats des maisons fleuries et les prix seront délivrés sous forme de bons d'achats de 15€ à 50€ selon le classement des participants retenus, à utiliser dans les commerces locaux « La clef des champs ou La maison.fr ».

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Madame Stamford présente la délibération

Madame Stamford indique que cette année il y a eu beaucoup de personnes qui se sont inscrit dans le cadre de ce concours. Elle précise que le 1^{er} a été très content, monsieur le Maire a donné les prix pour les autres. Tout le monde était très content.

Monsieur le Maire souhaite savoir si cela donne satisfaction car il y a un effort pédagogique à réaliser en fonction des conditions météorologiques et en particulier de la sécheresse.

Madame Stamford indique qu'ils sont passés au moment où tout était sec, puis repassés à un autre moment où il y avait eu quelques précipitations mais que tout le monde est content.

Madame Stamford remercie la commune pour sa participation financière à l'opération.

Monsieur le Maire demande qu'on réfléchisse afin de peut-être choisir de nouvelles plantes moins gourmandes en eau.

Monsieur Buret « Quand tu vas au champ de foire devant la piscine il y avait un super parterre avant et puis maintenant on dirait un champ de labour, c'est dégueulasse attend »

Monsieur le Maire : « Remarque du 1^{er} adjoint, Henri qui rigole, mais monsieur le 1^{er} adjoint va dans ton sens »

Monsieur Buret : « Je suis allé plusieurs fois au champ de foire, je l'ai dit justement normalement à celui qui s'occupe des fleurs, il m'a dit vous ne vous rendez pas compte faut les arroser »

Monsieur Thoreau : « oui bah oui c'est la réponse toute faite »

Monsieur le Maire : « Tu n'as pas tort, Gérard à un projet, il nous l'a soumis à moi et à Henri ».

Monsieur le Maire demande à Madame Stamford de faire de la pédagogie même s'il y a une canicule l'été.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Buret : « Il y en a pas mal qui sont sur un pied d'égalité là-dedans à 15euros »

Monsieur le Maire : « On ne peut pas terminer par 1 ou 2 euros quand même »

Monsieur Buret : « Non, non il y a beaucoup de ballottage là dit donc »

Monsieur le Maire : « Mais ce n'est pas une élection ne vous trompez pas monsieur ».

07 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'US YZEURES/PREUILLY

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'objet de la demande d'avance de subvention de l'union sportive Yzeures / PreUILly pour l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE d'attribuer une avance de subvention de 3 000 € à l'association US Yzeures / PreUILly

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2023 quand il sera voté lors d'un prochain Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente la délibération

Monsieur Barthélémy fait remarquer que c'est juste une avance de subvention.

Monsieur le maire précise qu'il s'agit bien d'une avance de subvention. Il indique que monsieur Thoreau est en train de tout collecter afin d'avoir les bilans des associations.

Monsieur Buret : « Oui parce que l'année dernière, on nous a amené seulement le chiffre final, ce n'est pas tellement intéressant. Ce qu'il faut regarder c'est ce qu'il y a dedans, ça me paraît beaucoup plus logique ».

Monsieur le Maire : « De toute façon, il y aura tous les dossiers, si vous voulez les consulter aucun problème ».

Monsieur Barthélémy : « Est-ce que l'on pourra avoir un bilan de ce qui est donné en nature pour chaque association. Ça pourra aider à être juste avec chaque association ».

Monsieur le Maire : « C'est le gros travail, Henri a déjà beaucoup travaillé sur le sujet mais je ne sais pas s'il a terminé, parce que c'est effectivement très intéressant, on pourra en parler le moment venu, à moins qu'Henri si tu veux en toucher deux mots ».

Monsieur Robert : « C'est sûr qu'il faudra faire un rapport entre subvention accompagnement de l'association par la commune de Preuilley et sa représentation communale, elle est bien souvent en dessous de 50% d'adhérent à l'association venant de Preuilley, alors qu'on offre tous les services ».

Monsieur Buret : « Le foot ça marche très bien, il faut aller dans le sens ».

Monsieur Robert : « Le foot est peut-être un peu plus clean qu'on le pense parce que l'association... »

Monsieur Buret coupe la parole de monsieur Robert : « Ça marche bien, donc faut aller dans le sens ».

Monsieur Robert : « Depuis Yzeures jusqu'à Charnizay, Bossay c'est uni, chacun met à disposition son terrain du club nous on fait peut-être la meilleure part, c'est sûr mais on se doit aussi de le faire on a l'éclairage public, on a l'éclairage du stade ».

Monsieur Buret : « Mais ça fonctionne bien ».

Monsieur Robert : « Ya l'entente avec Martizay et Mézières il savent aussi jouer là-bas, il y a plus de 200 adhérents »

Monsieur Buret : « Mais moi je suis d'accord ça attire quand même pas mal de monde le samedi soir ou le dimanche ».

Monsieur Robert : « Ils les prennent vers 6, 7 ans ».

Monsieur le Maire : « Je vous précise également aussi parce que vous ne me l'avez pas encore demandé, mais ça va arriver, la même demande est adressée à la commune d'Yzeures »

Monsieur Buret : « Ça paraît logique, l'année dernière c'était pareil ».

Monsieur Robert : « Pour faire tourner le club il faut former les jeunes, entraîner les jeunes les prendre en main, il y a deux emplois jeunes, deux personnes, c'est pour cela que dès le départ avec la région centre il y a un accompagnement des municipalités qui va crescendo ».

Monsieur le Maire : « Si vous lisez la presse, l'USYP est mise à l'honneur ».

Madame Deberne : « Je faisais remarquer à Henri que le collège public avait une section foot et qu'ils utilisaient donc le terrain pendant les heures scolaires avec quelqu'un ».

Monsieur Buret : « C'est les mercredis avec Benjamin ».

Monsieur Robert : « Benjamin entre autres mais il n'y a pas que lui ».

Monsieur Buret : « Mais ça fait un moment déjà que ça existe déjà ça, non mais c'est bien ».

Monsieur le Maire : « Je pense que tous les efforts ont été fait depuis des années et des années, ils ont quand même monté, quand on monte bien sûr il y a des contraintes, c'est ce que dit le président à chaque fois, au niveau arbitrage, tu connais bien le processus, des contraintes, des salaires, des locaux à respecter, tout... »

Monsieur Buret coupe la parole au Maire : « En régionale 3 c'est suffisant »

Monsieur Robert : « La fusion des deux clubs remonte à 99 ».

Monsieur le Maire appelle les questions éventuelles en précisant qu'il s'agit d'une avance et qu'une prochaine fois il sera rediscuté l'attribution à chaque association. Il demande à Gérard de trouver une solution pour que les conseillers municipaux puissent consulter les dossiers en dehors de la séance du Conseil Municipal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

08 – CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article 2121-22,

Considérant la délibération du 4 juin 2020 instituant les commissions municipales facultatives ;

Considérant la délibération du 10 juin 2020 instituant les commissions municipales obligatoires ;

Considérant qu'il est nécessaire, dans le cadre de la bonne marche de l'administration de créer des commissions communales afin de gérer les affaires de la commune.

Elles peuvent avoir un caractère obligatoire ou facultatif. Quand il s'agit d'une commission facultative, elles peuvent donc être supprimées ou être modifiées librement par le conseil municipal en cours de mandat.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

ADOpte la constitution des commissions municipales selon suivantes :

Commissions obligatoires :

Appel d'offres (MAPA)	<u>Jean-Paul CHARRIER</u> , Gérard THOREAU, Henri ROBERT, Bruno BERNARD, Yolande DEBERNE, J. François VÉRON, Mathieu BARTHELEMY, Patrick CRON
CCID	<p><u>Commissaires titulaires :</u></p> <p><u>Gérard THOREAU</u>, Yolande DEBERNE, Gérard THOREAU, Henri ROBERT, Marie-José STAMFELJ, Patrick CRON, Arlette NEAU.</p> <p><u>Commissaires suppléants :</u></p> <p>Marion MERCIER, Jean-François VERON, Charlotte BOTTEMINE, Dorothée PEROT, Anick GORGEARD, Charlène VENOT</p>
Commission de contrôle des listes électorales	A revoir lors d'un prochain Conseil Municipal

Commissions facultatives selon les thématiques :

Président de droit de l'ensemble des commissions : Monsieur le Maire
Adjoint membres de droit

Finances	Bruno BERNARD, Mathieu BARTHELEMY, Patrick CRON, Gerald HOUSSEAUX
Travaux	Jean-François VERON, Benjamin JALON, Guy BURET, Patrick CRON
Affaires scolaires	Yolande DEBERNE, Marion MERCIER, Charlotte BOTTEMINE, Gérald HOUSSEAUX, Guy BURET
Environnement	Yolande DEBERNE, Bruno BERNARD, Dorothée PEROT, Marion MERCIER, Charlotte BOTTEMINE, Mathieu BARTHELEMY, Gérald HOUSSEAUX

Groupes de travail, communes et habitants :

Animations de fin d'année	Marie-José STAMFELJ, Yolande DEBERNE, Guy BURET, Marion MERCIER, Charlotte BOTTEMINE, Mathieu BARTHELEMY
Embellissement et signalétique	Gérard THOREAU, Marie-José STAMFELJ, Henri ROBERT
Mobilité et Circulation	Jean Paul CHARRIER, Henri ROBERT, Bruno BERNARD, Gérald HOUSSEAUX, Gérard THOREAU, Marie-José STAMFELJ, Mathieu BARTHELEMY, Habitants de Preuilly-Sur-Claise, Elus de Bossay sur Claise, Elus de Boussay.

Monsieur le Maire rappelle qu'à la demande de Monsieur Barthélémy cette délibération est remise à l'ordre du jour du Conseil Municipal pour des questions de lisibilité et d'information.

Monsieur Barthélémy précise que ces commissions ne sont pas sur le site internet.

Monsieur le Maire demande à monsieur Buret si la présentation qu'il souhaitait des deux délégués était imbriqué dans cette délibération.

Monsieur Buret : « Pour en revenir aux commissions justement, je voudrais apporter quelque chose. Je suis allé maintes et maintes fois au champ de foire, c'est mon sentiment à moi, ce qui a été fait c'est très très bien. Ce n'est pas une critique, mais je pense qu'on aurait eu une commission travaux au début j'aurais apporté un petit sentiment que la plateforme, je te l'ai déjà dit, la plateforme en bas soit alignée au niveau du lavoir. Ça aurait pas coûté beaucoup plus cher et en plus quand on regarde le mur, l'œil, l'esthétique, quand on regarde le mur il y a un parpaing de trop parce qu'on voit pas la base du lavoir. Je sais pas si vous vous en êtes aperçu, quand vous arrivez sur le lavoir vous voyez ce mur alors que le lavoir il est magnifique, pour moi ya un parpaing qui est de trop. Bon, ce qui est fait et fait. Il y aurait eu une petite commission, on en revient toujours aux commissions où on n'est pas convoqué malheureusement. Je l'aurais dit ».

Monsieur le Maire : « Première réponse : l'extension, pour ce que tu dis, on a évoqué le sujet avec Henri et avec les agents, il faut savoir que dessous près du bâtiment toutes les alimentations électriques, l'arrivée d'eau, tout ce qui est eau usée, ça veut dire que l'on ne peut pas condamner tout ça, on ne va pas mettre des dalles dessus ».

Monsieur Buret : « Allez y voir quand vous arrivez c'est ça moi que je regarde, tu vois le mur en parpaings »

Monsieur le Maire : « On va s'habituer, si c'est ça qui te choque »

Madame Bottemine : « Je suis assez d'accord avec monsieur Buret, une commission aurait pu alerter »

Monsieur Buret : « C'est bien ce qui fait, mais je pense qu'on aurait enlevé un parpaing on plongeait sur le lavoir. C'est ça l'esthétique et ça aurait coûté moins cher. Enfin bon c'est comme ça, c'est comme ça ».

Mathieu Barthélémy : « C'est pour les commissions, donc là pour résumer, vous faites les travaux, après vous faites la commission et après on vote ? »

Madame Deberne : « On pourrait voter et après on fait la commission ».

Henri Robert : « Je t'entends Guy, mettre un parpaing de moins, nous on a décidé de façon que les personnes ne sautent pas le mur »

Monsieur le Maire : « Pour des questions de sécurité »

Monsieur Buret : « Ça les empêchera pas »

Monsieur Robert : « Mais ce sera quand même beaucoup plus difficile »

Monsieur Buret : « C'est fait, c'est fait. Maintenant on ne va pas revenir dessus »

Monsieur le Maire : « L'objectif, c'est de surtout ne pas mettre de rambarde sur ce mur, tu as remarqué il n'y a pas de dessus de muret parce que tout simplement pour des raisons de sécurité, les dessus de muret, en général si quelqu'un monte dessus il va se décoller, il y a un risque d'accident »

Monsieur Buret : « J'en parlais hier c'est là que j'ai vu que le parterre ce n'était pas des fleurs, c'est nul, faut faire quelque chose ».

Monsieur le Maire : « On est au mois de mars ».

Monsieur le Maire souhaite revenir à l'ordre du jour et à la délibération en précisant à monsieur Buret qu'il a remplacé madame Chevy dans l'ensemble des commissions ou elle était présente.

Monsieur Barthélémy : « C'est dans votre tableau, vous n'indiquez pas les vice-présidents de chacune des commissions ».

Madame Deberne : « Pour le CCID je pensais que c'était Gérard qui était président, je pense que c'est Gérard »

Madame Stamford : « C'est Gérard »

Monsieur le Maire : « On souligne Gérard »

Madame Deberne : « Je ne veux pas être accusée de faire augmenter les impôts ».

Monsieur le Maire : « Tu veux que ce soit Gérard qui endosse la responsabilité ».

Monsieur Barthélémy : « C'est pour le fonctionnement des commissions, effectivement je rejoins ce qu'a dit Guy, c'est une très bonne chose de faire des comptes rendus de commission et je pense que ce serait une bonne chose que ce soit relayé à l'ensemble du conseil parce que c'est justement le but d'une commission, c'est d'étudier pour que les informations soient disponibles pour tous les conseillers qui ne sont pas là pour prendre les décisions au moment du conseil ».

Monsieur Buret : « C'est important, ça met au courant les gens ».

Monsieur Barthélémy : « Et à ce titre aussi, je pense que c'est intéressant d'informer tous les conseillers quand il y a une commission de travaux même ceux qui n'en font pas partie, ça permet à ceux qui sont intéressés d'y assister ».

Monsieur Buret : « Et toutes les idées sont bonnes en plus »

Monsieur Barthélémy : « Et je pense que c'est ridicule de ne pas donner le droit à la parole dans les commissions pour ceux qui ne sont pas titulaires ».

Monsieur le Maire : « Le problème c'est que ce n'est pas moi qui établit les règlements »

Monsieur Barthélémy : « Là c'est le règlement municipal »

Monsieur Buret : « Non mais, faut quand même se dire une chose, depuis un certain temps vous appliquez certaines choses n'est-ce pas »

Monsieur le Maire : « Qu'est-ce que tu veux dire par là, aller précise ta pensée Guy »

Monsieur Buret : « ... »

Monsieur le Maire : « On a corrigé la CCID c'est Gérard, tu es d'accord »

Monsieur Thoreau : « Oui »

Monsieur Buret : « Sans augmentation de rémunération personnelle »

Monsieur le Maire : « Ah ça c'est autre chose »

Monsieur Barthélémy : « Ensuite, on avait créé une commission, économie d'énergie, qu'est-ce qu'elle est devenue celle-là ? ».

Monsieur le Maire : « Il n'y a eu que le mot de prononcé, on n'a rien fait ».

Monsieur Barthélémy : « On a choisi des personnes mais elle n'est pas... »

Monsieur le Maire coupe la parole à monsieur Barthélémy : « Non même pas choisi »

Monsieur Barthélémy : « Et la commission offre médicale, elle disparaît par la même occasion aussi »

Monsieur le Maire : « Non, non mais, on s'était réuni au tout début je crois »

Monsieur Barthélémy : « Oui, oui on s'était réuni mais elle existe »

Monsieur le Maire : « Oui, oui on peut en rajouter je ne sais pas combien, le problème c'est qu'on retrouve toujours les mêmes, forcément et après c'est une question de temps ».

Monsieur Barthélémy : « Oui mais s'il y a des questions sur les infirmières ou autres c'est intéressant, le lieu où elles vont se retrouver, ce n'est pas un sujet ? »

Monsieur le Maire : « Pourquoi ce n'est pas un sujet, c'est une proposition »

Monsieur Barthélémy : « Oui mais il faut bien les reloger sur la commune »

Monsieur le Maire : « C'est une proposition, elles ont une proposition après elles sont libres de refuser ».

Monsieur Barthélémy : « Et quelle proposition vous allez faire ? »

Monsieur Buret : « Dans ce que tu viens de dire tout à l'heure il y aurait bien la possibilité de faire une construction au Belvédère pour justement une maison de santé moi je trouve ça très très bien ».

Monsieur le Maire : « Une possibilité, attend, le problème c'est que le chemin il est long à parcourir, il y a une réunion à la CPTS après cela va être les critères je vous garantis et après c'est le parcours du combattant et encore ».

Monsieur Buret : « C'est important ça une maison de santé à Preuilly attend ».

Monsieur le Maire : « Oui c'est important, on ne la fait pas pour s'amuser, dépenser de l'argent »

Monsieur Buret : « C'est nécessaire ».

Madame Deberne : « La commission de contrôle des listes électorales, Jean François t'en fait pas partie, hein parce que je te vois pas ».

Une discussion s'engage entre les conseillers autour de ce sujet. Il en ressort que le législateur stipule les points suivants :

Section II – Dans les communes de 1 000 habitants et plus (art. L. 19 V et VI). A l'exception des hypothèses prévues ci-après à la section III, dans les communes de 1 000 habitants et plus, la commission de contrôle est composée de cinq conseillers municipaux, répartis comme suit :

- Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;
- Deux autres conseillers municipaux pour la désignation desquels il faut distinguer deux situations :

- si deux listes seulement ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, les deux conseillers municipaux appartiennent à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle.
- si trois listes au moins ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, les deux conseillers municipaux appartiennent respectivement à la deuxième et à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle.

La délibération adoptée par le Conseil Municipal en 2020 déterminant le nom des Conseillers est donc à revoir en vertu des textes en vigueur depuis le l'adoption de la loi n° 2016-1048. Certains adjoints ont été nommés et l'ordre du tableau n'a pas été respecté.

Il convient de représenter cette délibération ultérieurement.

La délibération est adoptée à l'unanimité sauf la partie liste électorale qui a été retirée.

09 – MISE A JOUR DES TARIFS POUR LE CAMPING ET LA PISCINE

CONSIDERANT qu'il convient de réajuster le montant des tarifs pratiqués par la commune afin de suivre l'évolution des coûts des services ;

CONSIDERANT que le dernier ajustement a eu lieu en 2016 pour les tarifs du camping municipal et en 2017 pour les tarifs de la piscine communale ;

CONSIDERANT que les coûts ont évolués pour la commune et que nous avons subis une inflation de 18.1% entre 2016 et 2023 ;

Il est proposé au Conseil Municipal la révision des tarifs suivante :

Tarifs Camping		
Camping (à la nuitée)		
	Ancien tarif	Nouveau tarif
Emplacement	3,00 €	3,50 €
Prix par adulte	2,50 €	3,00 €
Prix par enfants	1,00 €	1,00 €
Branchement électrique	4,00 €	4,00 €
Utilisation machine à laver (par utilisation)	3,00 €	3,00 €
Camping car hors électricité (comprenant la vidange en eau grise et noire avec le remplissage)	10,00 €	15,00 €
Garage mort hors saison (du 01/10 au 31/05)	1,50 €	1,50 €
Mobil-home - Hors saison du 01/10 au 31/05		
Semaine	200,00 €	200,00 €
1 nuit	50,00 €	50,00 €
2 nuits	75,00 €	75,00 €
3 nuits	100,00 €	100,00 €
Mobil-home - Saison été du 01/06 au 30/09		
Semaine	250,00 €	250,00 €
Réservation de dernière minute pour une nuitée	60,00 €	60,00 €

Taxe de séjours (0,46€ CCLST + 0,04€ Conseil Départemental)		
	Ancien tarif	Nouveau tarif
Camping par nuitée et personnes majeures	0,50 €	0,50 €
Exonération taxe de séjours par la CCLST		
- Les mineurs	Exonération	
- Les Titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés par une collectivité située dans le périmètre géographique de la CCLST et la CCLST		
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire		

Tarifs Piscine		
	Ancien tarif	Nouveau tarif
Entrée adulte	2,50 €	3,00 €
Entrée enfant moins de 6 ans	Gratuit	
Entrée enfant de 6 à 17 ans	1,20 €	1,50 €
Carnet 10 adulte	22,00 €	25,00 €
Carnet 10 (6 à 17 ans)	10,00 €	12,00 €
Gratuité pour l'ensemble des campeurs durant leur séjour		

Le Conseil Municipal **à la majorité**, une abstention monsieur Buret et un contre, Monsieur Barthélemy.

Décide de fixer ces tarifs avec application immédiate.

Monsieur Robert présente la délibération en expliquant que les mobil home sont à rénover et qu'il convient d'augmenter les tarifs sur ceux-ci une fois cette rénovation réalisée.

Monsieur Buret : « Quand il s'agit de chiffres, quand même, il est quand même important que ce soit une commission complète qui en décide, pas seulement quelques personnes, ce serait sûrement plus intéressant ».

Monsieur Robert : « Ça s'est fait un vendredi matin »

Monsieur Buret : « On connaît la musique du vendredi, bas ça c'est pas normal c'est pas légal normalement, les chiffres doivent être décidés en commission ».

Monsieur le Maire : « On en parle ce soir, Guy si t'es pas d'accord on est là pour ça ».

Monsieur Robert : « Je n'ai pas été sans le demander ! »

Monsieur Buret : « Oui, oui non mais bien sûr, mais ça c'est comme un cheveu sur la soupe comme je l'ai dit vous pouvez le marquer dans le rapport ».

Monsieur Robert reprend la présentation de la délibération ligne à ligne en précisant les anciens et les nouveaux tarifs.

Monsieur Barthélémy : « Pour moi ce sont des vraies mesures de droite ! Vous faites plus cher pour ceux qui ont le moins d'argent par contre les mobil home on n'y touche pas. Donc on fait payer trop cher à ceux qui ont le moins d'argent ».

Monsieur Buret : « On fait payer plus cher les petits alors que celui qui s'offre un mobil home c'est qu'il a quand même un peu plus d'argent, je pense »

Monsieur Thoreau : « Oui mais ce sera revu l'année prochaine »

Monsieur le Maire : « Il faut aussi se comparer par rapport aux autres et là on est les moins chers, on a entendu ça toute l'année dernière, Henri encore peut-être beaucoup plus que moi, même les campeurs qui sont venus de la commune d'à côté ont dit vous n'êtes pas assez cher ».

Monsieur Barthélémy : « Oui mais les mobil home, augmentez-les mobil home »

Monsieur le Maire : « On ne parlait pas des mobil home, on parlait des campeurs »

Monsieur Robert : « On a décidé tout dernièrement. Mais j'ai demandé des exemples de tarifs dès le début de l'année mais ça n'a pas été fait, alors les mobil home là ils sont loués »

Monsieur Barthélémy : « On pourra augmenter l'année prochaine normalement »

Monsieur le Maire : « Mais bien sur »

Madame Deberne : « C'est ce qu'il a expliqué tant qu'on ne restaure pas les mobil home on ne peut pas demander plus ils sont en très mauvais état ».

Monsieur Barthélémy : « Non mais ça je l'entends parfaitement, mais dans ces cas-là les augmentations on peut les faire l'année d'après, mais y compris pour les autres tarifs ».

Monsieur le Maire : « Vive la démocratie »

Monsieur Robert : « C'est pour ça que dès le mois de septembre/octobre il faut décider de l'année prochaine dès qu'ils quittent le mobil home ».

Monsieur Buret : « C'est vrai que si on exagère, il y a des gens qui viendront pas, vaut mieux que les gens viennent ici que dans la commune d'à côté ».

Madame Deberne : « On a comparé avec 4 communes, les mobil home et on s'est positionné pour ne pas être les plus chers ni les moins chers ».

Monsieur Buret : « Bas le camping il était plein vu ce qui s'est passé à Yzeures, c'était une bonne chose, faudrait qu'ils recommencent cette année ça serait pas mal ».

Madame Deberne : « Non ce n'est pas parti pour »

Monsieur Véron : « Au niveau des camping-car qui arrivent le soir, comment font-ils pour rentrer parce qu'en ce moment pour les camping-cars il n'y a personne en ce moment, s'ils veulent aller là-bas ils ne peuvent pas y aller »

Monsieur Thoreau et madame Stamflej : « Ils ne peuvent pas, ce n'est pas ouvert en ce moment »

Monsieur Véron : « Y'en a eu deux trois coups »

Monsieur Robert : « C'est mon téléphone qui sonne, c'est sûr que s'ils viennent sans connaître mon numéro de téléphone c'est sûr qu'ils se plantent, en principe on l'a »

Monsieur le Maire : « Le numéro est affiché ».

Monsieur Buret : « Tu ne peux pas mettre maintenant dans les caravanes » ??

Monsieur Véron : « Non je n'ai pas dit ça ».

Madame Deberne : « Non puis un site, la mairie a un site, les gens qui font du caravaning vont sur le site ils ne viennent pas comme ça à l'aventure, souvent ils recherchent les tarifs, les emplacements et ils ont le téléphone ».

Monsieur Véron : « Quand vous partez à l'improviste, comme ça, pour trouver un endroit où aller »

Monsieur Barthélémy : « En parlant de site internet, là j'ai vu sur le site de la région et sur le site de la com com il n'y a pas les photos du camping et il n'y a pas les tarifs »

Monsieur Thoreau : « Vous êtes sur ? »

Monsieur Barthélémy : « Oui oui j'en suis certain ».

Monsieur Thoreau : « On les avait mises ».

Monsieur Barthélémy : « Elles n'y sont plus entre autres et pour la région je pourrais vous communiquer les adresses des sites si vous le souhaitez » .

Madame Samflejl : « Oui on va vérifier ça »

Monsieur le Maire : « Non, non il a vérifié ».

Monsieur Buret : « Non mais faut regarder les choses plus sérieusement pas besoin de repasser derrière ».

Monsieur Barthélémy : « C'est toujours sur le site de la communauté de communes, le sentier de bourg de Preuilly-Sur-Claise qui est indiqué et l'adresse email c'est grandpressigny@lochesvaldeloire »

Monsieur Buret : « Souvenez-vous l'autre fois à la télé sur la une ils ont parlé du grand Pressigny et d'Yzeures, ils ont jamais parlé de Preuilly donc ça fait longtemps qu'on là nous, bas oui »

Monsieur Barthélémy : « Ils mettent en avant un sentier de Preuilly ».

Monsieur le Maire : « C'est l'office de tourisme du Grand Pressigny, à tous les coups c'est ça et c'est resté comme ça »

Monsieur Barthélemy : « C'est un peu dérangeant ».

Monsieur Buret : « On est toujours en retard dans la commune ».

Monsieur Barthélemy : « Et le numéro de téléphone c'est pareil. Ce n'est pas chez nous non plus ils ont mis le 02 47 94 96 82 ».

Madame Deberne : « C'est l'office de tourisme du Grand Pressigny sans doute, c'est ouvert ».

Monsieur Thoreau : « Il est ouvert en permanence »

Madame Deberne : « Pour le camping, Marguerite a regardé cet été si le camping était bien référencé, s'il était bien visible partout, c'est son métier elle connaît les sites et elle m'avait dit que c'était bon ».

Monsieur Barthélémy : « J'ai trouvé d'autres sites au niveau national ou effectivement il y avait des photos, sur certains il y avait une description, mais ce n'est pas le cas sur tous ».

Madame Deberne : « En tout cas il est sur notre site mairie ».

Monsieur Barthélémy : « Et aussi l'adresse qui est indiquée sur le site de la communauté de commune ça n'a rien à voir avec la page principale du site internet de la commune et renvoie vers la page dédiée, c'est des petites corrections à apporter »

Madame Samflejl : « Faut regarder, hein »

Monsieur Buret : « Vous n'avez pas regardé l'autre fois à la télé sur la une quand ils ont parlé du Grand Pressigny et d'Yzeures on a pas parlé de Preuilley alors que ça fait longtemps... (inaudible), attend on parle d'Yzeures, on parle du Grand Pressigny, mais moi j'en ai rien à faire d'Yzeures et du Grand Pressigny, c'est Preuilley qui m'intéresse ».

Monsieur le Maire : « Chut, on est en Conseil Municipal Guy »

Monsieur Barthélémy : « Une dernière précision par rapport au site de la Communauté de Communes, ils ont mis en avant 5 campings parce qu'ils ont un certain nombre d'atouts et maintenant qu'on a la guinguette et qu'on a une piscine gratuite pour les campeurs on peut demander à faire partie de cette liste parce qu'ils nous font pas beaucoup de choses pour Preuilley ».

Monsieur Buret : « Absolument »

Monsieur Barthélémy : « Et ça je l'assume. Cela peut être dans le compte rendu Gérard Henault peut le lire ce sera avec grand plaisir ! ».

Monsieur Buret : « Parle bien ça va être enregistré, fait pas du ya ya parce qu'autrement... »

Monsieur le Maire : « C'est noté Mathieu »

Madame Deberne : « Ça n'a pas empêché de faire le plein cet été ».

Monsieur Buret : « Oui parce qu'il y a eu un petit problème à Yzeures ».

Monsieur Robert reprend la lecture de la délibération en précisant que la piscine est très attractive à 2.50€ pour le citoyen et est gratuite pour les campeurs. Il précise qu'il a fait un calcul afin de réaliser un ratio de l'entrée moyenne sur une entrée piscine en considérant les tranches d'âges et l'ensemble des tarifs et il arrive à la conclusion que la moyenne est à 2.05€ pour les tarifs 2023. Sur la base de la fréquentation de 2022 cette augmentation produirait 2000 euros pour les caisses de la commune.

Monsieur Buret interrompt monsieur Robert pendant son exposé en indiquant que les tarifs sont en dessous de Descartes et Ligueil.

Monsieur Robert poursuit son exposé en expliquant que ces 2000 euros seraient ajoutés aux 11 000 euros de 2022 pour 6543 entrées ce qui correspond à 1.68€ de moyenne comparée à 1.72€ de base de calcul. Il précise que les personnes qui auraient conservé leurs tickets continueront à bénéficier du report d'abonnement.

Monsieur Barthélémy : « C'est comme les timbres »

Monsieur Robert indique qu'il y avait 1128 personnes pour 6543 entrées avec une fréquentation de 5.8 journées par personnes. Sur les communes de Preuilley, Chaumussay, Charnizay, Bossay, Boussay (206 personnes sur les 1128) après ce sont les autres communes.

Monsieur Robert : « Il y en a d'Yzeures ».

Monsieur Buret : « Ça c'est bien ».

Monsieur Robert : « Je vous invite à valider sachant que je secouerais le cocotier dès le mois d'octobre pas de problème ».

Une discussion s'engage avec plusieurs personnes qui rendent inaudible la retranscription

Monsieur Robert : « Ces tarifs proposés ne font que monter au niveau du plus faible de nos voisins sachant qu'ils l'ont peut-être monté déjà on est toujours en dessous, bien en dessous ».

Monsieur Buret : « La piscine de Ligueil, elle n'est pas mieux que celle de Preuilley ».

Monsieur le Maire : « Donc c'est un constat, c'est une proposition, donc monsieur Guy Buret tu peux te prononcer sur ce qu'on a dit est-ce que tu es d'accord ou pas ».

Monsieur Buret : « De toute façon, bien sûr je suis d'accord on peut pas augmenter beaucoup plus »

Monsieur Robert : « On n'a pas augmenté depuis 2016 ».

Monsieur Buret : « Bah, oui, mais si tu veux on est encore loin du Grand Pressigny, de Descartes et de Ligueil et de 2.50 à 3.00€ tu peux pas aller au-delà autrement les gens vont dire, mais par contre l'année prochaine on peut en remettre une petite couche »

Monsieur le Maire : « Guy ce qu'il faut bien entendre, ce que Henri a entendu puis moi puis d'autres Yolande et puis plein d'autres, Marie-Jo, Gérard, c'est que les gens qui étaient là qui étaient au camping et qui venaient de la commune d'à côté nous ont dit, et qui ont l'habitude d'aller un peu partout, mais vraiment votre camping il n'est pas cher surtout qu'en plus vous offrez quand même la piscine et ça les gens ont trouvé ça extraordinaire ».

Monsieur Buret : « Non il faut attirer les gens ».

Monsieur le Maire : « Ah bah ça pour les attirer, on les a bien attirés. La preuve c'est qu'il y a un certain nombre qui vont revenir »

Monsieur Buret : « Après faut augmenter progressivement c'est tout ».

Monsieur le Maire : « On a écouté ce qu'on nous a dit, c'est les gens qui disaient spontanément vraiment vous n'êtes pas cher vous pouvez augmenter les tarifs, je ne dis pas que tout le monde nous l'a dit mais beaucoup nous l'ont dit, les gens sont raisonnables, ils ont l'habitude ».

Madame Deberne : « Ya eu des petits investissements de fait comme vous avez dû le voir, des tables qui ont été mise pour que les gens puissent s'installer à l'intérieur de la piscine »

Monsieur Barthélémy : « Donc si les deux emplacements pour les bungalows sont déjà loués on pourrait faire comme pour les timbres, comme pour les carnets aussi c'est-à-dire que ceux qui ont déjà réservé c'est Ce prix-là, mais par contre pour le dernier emplacement on fait une augmentation, on fait une augmentation »

Madame Deberne : « ça va être dur de justifier »

Monsieur le Maire : « On ne va pas brouiller les pistes, Mathieu, les gens se parlent quand même faut pas l'oublier ils vont dire et toi t'as payé combien et l'autre moi tant et donc comment ça se fait et pour semer le bazar »

Monsieur Buret : « Oui mais les Bungalow ça se loue à pas très cher ».

Une discussion entre plusieurs conseillers municipaux s'engage rendant inaudible la teneur des débats.

Monsieur le Maire propose de voter la délibération qui est adoptée à la majorité, Monsieur Barthélémy vote contre et monsieur Buret s'abstient.

Questions diverses :

1 - Concernant le buraliste qui voit son chiffre d'affaires impacté par l'occupation presque continue de la place de parking en face de son commerce par un voisin alors que la durée maximale autorisée est de 15 minutes. Vous deviez relancer la gendarmerie. Où en êtes-vous ?

Monsieur le Maire : « Déjà ce monsieur ne stationne pas sur l'emplacement de 15 minutes »

Monsieur Barthélémy : « Je l'ai vu déjà stationner »

Monsieur le Maire : « C'est du flicage »

Monsieur Barthélémy : « J'ai eu ce retour-là du buraliste »

Monsieur le Maire : « Fabien nous l'a dit à Henri et à moi 50 fois, moi tout à l'heure les places elles étaient disponible il n'y avait personne sur les places, dans le cadre, on en a discuté avec Henri, dans le cadre de la pose des plots et des blocs béton que l'on veut faire ou autre on lui fera un emplacement handicapé comme décidé avec les gendarmes et là il sera en règle et la place on la remontra parce qu'il a toujours tendance, c'est ce que dit Fabien, il se met toujours un peu au ras de la place de 15 minutes, après pour rentrer c'est pas pratique, mais là on la remontra suffisamment et normalement le problème sera résolu, du moins je l'espère ».

Une discussion s'engage avec plusieurs conseillers rendant inaudible et peu compréhensible des débats.

Monsieur le Maire précise que la place ne sera pas que pour lui, elle n'est pas dédiée et il ajoute qu'il en connaît qui l'utiliseront.

Madame Deberne souligne qu'une place handicapée à cet endroit-là ce n'est pas bien vu avec la maison qui risque de s'écrouler.

Monsieur Housseaux : « Je ne sais pas si vous avez regardé cette maison quand il pleut, la tâche d'humidité elle descend pratiquement au deux tiers de l'étage maintenant, c'est-à-dire qu'en cas de ravinement et puis prochainement avec le gel on risque d'avoir un sacré problème ça peut dégringoler »

Monsieur le Maire : « La procédure est en cours avec l'ADAC »

2 - Je relaie la question d'un habitant. Pourquoi le siège social de "le champs libre" est au niveau de la mairie. <https://www.societe.com/societe/le-champ-libre-921109567.html>

Monsieur le Maire : « Comme toutes les associations, elles sont à la mairie »

Monsieur Barthélémy : « Les habitants auront cette réponse »

Madame Deberne : « L'asap, elle aussi à son siège social à la mairie »

Monsieur le Maire : « Toutes les associations, y'en a même encore une autre qui va arriver une dame qui est à Chaumussay et qui fait de la danse à la MCJ, certainement vous la connaissez, et elle m'a posé la question puisqu'elle souhaitait déplacer son siège d'association parce qu'elle est je ne sais où parce qu'elle est nouvelle

arrivante dans la région et elle aurait souhaité habiter à Preuilly, mais malheureusement c'est pas possible parce qu'elle a pas trouvé la location qui lui convenait et elle m'a demandé si elle pouvait déplacer son association à la mairie de Preuilly et j'ai dit oui »

Monsieur Buret : « Elle est prof de danse, quelle danse »

Madame Deberne : « Danse africaine »

Monsieur Housseaux : « Petite précision, une association n'est pas propriété d'une personne donc il n'y a pas nécessairement corrélation entre l'adresse du président et l'adresse de l'association »

Monsieur Barthélemy : « Ça va servir à apaiser certaines tensions parce que là il y a eu des suspicions autour de cela.

Monsieur le Maire : « On n'y est vraiment pour rien, mais moi refuser à une association vous ne choisissez pas ce que les gens vont penser, c'est embêtant quand même ».

Monsieur Buret : « Apporter l'explication, ça y est ça règle le problème »

Madame Deberne : « Ya que le siège social, ya pas fourniture de salle, parce que ça peut aussi... »

Monsieur Robert : « J'en profite pour souligner cette association et la fidélité d'avoir eu cette idée de s'implanter à Preuilly, forte de plus de 60 adhérents, c'est une coopérative alimentaire qui avait l'habitude d'aller s'approvisionner soit d'un côté Châtellerauld, ou de l'autre côté le Clion ou bien plus loin, aujourd'hui ils se recentrent sur Preuilly, ils viennent faire leur courses à Preuilly pour cette coopérative et en même temps les jours de marché c'est tout bonus pour nous, y'en a qui viennent d'Obterre, du Petit Pressigny, un grand rayon viens se rabattre sur Preuilly, c'est très bien »

Monsieur Barthélemy : « Il faut juste s'assurer d'une bonne synergie avec les commerçants et on avait organisé une médiation avec eux dans ce cadre-là »

Monsieur le Maire : « Avec le marché, ce que dit Henri, je l'ai constaté plusieurs samedi matin, les gens ils sortent d'un endroit ils vont à un autre, donc les gens consomment, c'est bon pour Preuilly ça »

Monsieur Housseaux : « Plus de la moitié viennent de l'extérieur de Preuilly »

3 - Quand aura lieu la réunion avec les commerçants, initialement prévue en octobre 2022, qui devait préparer notamment la Saint-Georges ?

Madame Samfelj : « Ça a été fait mais y'avait pas beaucoup de monde, mais on va le refaire, pas de soucis, c'est moi qui doit organiser ça puisque la Saint Georges on le fera à plusieurs »

Monsieur Buret : « C'est bientôt la Saint Georges, faudra regarder le calendrier »

Madame Samfelj : « Je vais regarder les dates je vais leur proposer, je vais aller les voir, bien sur que je vais regarder le calendrier qu'est-ce que vous croyez, je vais leur proposer à nouveau, mais quant on l'avait fait en octobre il n'y avait pas beaucoup de monde ».

Monsieur Buret : « Il y avait quand même du monde »

Monsieur Housseaux : « La réunion de commerçant et d'une manière générale d'habitants qui veulent faire quelque chose n'a pas lieu d'être à l'initiative de la mairie, mais c'est l'inverse, ce sont les gens qui se réunissent et qui font appel au service de la mairie quand... »

Monsieur Buret coupe la parole à monsieur Housseaux : « Oui, oui mais cette réunion est à l'initiative de madame Bottemine c'est ça, donc c'est pour ça qu'on a assisté à la réunion la logique voudrait que ça soit comme ça »

Madame Bottemine donne une réponse mais cela reste inaudible, messieurs Housseaux, Barthélemy et Buret parlant en même temps et rendant ses propos incompréhensibles.

4 - Lors de la réunion de la communauté de communes du 2 mars 2023, pourquoi n'avez-vous pas demandé, lors du vote du budget, le complément d'aide de 700€ pour l'emploi saisonnier de la maison de pays comme évoqué lors d'un conseil précédent ?

Monsieur le Maire : « J'ai discuté de ce sujet avec Eric Deniau, je ne peux pas demander à la communauté de commune car celui qui verse c'est l'office du tourisme, il faut être dans une réunion office du tourisme pour poser la question, j'en ai discuté avec Eric Deniau on a bouclé avec Yolande, on est parfaitement synchro et avec Valerie Gervès, Eric Deniau et moi-même, c'est un sujet dont on reparlera plus tard

Monsieur Buret : « Tu avais dit on en reparlera l'année prochaine. On y est là maintenant »

Monsieur le Maire : « Eric Deniau pour lui ce qui nous est donné c'est une association, nous c'est versé à l'association et c'est reversé à la commune, c'est la commune qui va payer le salarié, là vous parlez de 700 euros donc ça veut dire plus 200 ou c'est 700 supplémentaires, non ? »

Monsieur Buret : « C'était 500, il manquait 700 »

Monsieur le Maire : « Pourquoi 700 pourquoi pas plus ? »

Monsieur Buret : « Bah oui, plus, non mais je veux dire, à Descartes et au Grand Pressigny, l'office du tourisme est payé par la com com »

Monsieur le Maire : « Eric Deniau m'a dit, moi je ne demanderais pas plus, pour l'instant mais on peut en reparler avec Valerie Gervès »

Monsieur Buret : « Mais nous quand on est allé voir Valérie Gervès, je te l'ai dit ».

Monsieur le Maire : « Personne siège à l'office du tourisme »

Monsieur Buret : « C'est une caisse à part elle est pas contre ».

Monsieur le Maire : « Elle est pas contre, ça c'est un sujet dont il faut parler en amont on peut pas arriver je veux tant et puis voilà, ça se passe pas comme ça »

Monsieur Buret : « Ça fait un moment qu'on en parle, au Grand Pressigny ça coute rien à la commune et à Descartes non plus et l'hiver il n'y a personne ».

Monsieur le Maire : « C'est un sujet qui se traitera à trois pour voir un petit peu si il y a possibilité ou pas »

Monsieur Buret : « Mais quand ? »

Monsieur le Maire : « Quand, je ne sais pas »

Madame Deberne : « Pour la somme allouée ils se basent sur ce qu'ils donnent au Le Louroux 500 euros donc pour Preuilley ils donneront 500 euros, ce sera la troisième année où on attend l'argent, on avait déjà envoyé un rib à Armelle Bastard c'est elle la directrice de l'office du tourisme on avait envoyé une lettre et un rib et on a recommencé là de nouveau par l'intermédiaire de l'ASAP, puisqu'apparemment faut que ça passe par une association et c'est Geneviève Bouillaud qui a refait le rib et le courrier ».

Monsieur Buret : « C'est pas logique déjà ils donnent pas grand-chose ils le donnent pas non mais attend, je te l'ai dit t'es trop gentil »

Monsieur le Maire : « Rhoo, bah attend pour 200 euros on va faire une révolution ».

Monsieur Buret : « C'est 700 balles »

Monsieur le Maire : « 700 on ne les aura pas Guy allons, allons... »

Monsieur Barthélémy : « C'est une compétence communautaire ».

Monsieur le Maire : « Si on veut que le tourisme redémarre et si on veut que la com com reprenne et remette quelqu'un ici on négocie »

Monsieur Buret : « Jean-Paul, tu veux bien intervenir avec le Maire de Descartes et le maire de Ligueil pour les piscines, un déficit qu'on avait tous les ans, ça n'a jamais été fait ».

Monsieur le Maire : « Ça n'a jamais été fait, c'est Michel Guignaudau. ; »

Monsieur le Maire : « Oui, oui on ne va pas parler de tout »

Monsieur Barthélémy : « Ce sont des vrais sujets et c'est important de se faire respecter au niveau de la communauté de communes ».

Monsieur le Maire : « D'accord, d'accord va en négociation tu vas voir tu vas te faire respecter tiens, ça ne se passe pas comme tu penses, c'est un sujet qui n'est pas mis sous le tapis, qui existe nous ce qu'on veut comme disait Yolande c'est récupérer nos 500 euros et après on verra pour le reste ».

Madame Bottemine : « Tu disais Yolande c'est trois années ou deux années ? »

Monsieur le Maire : « non c'est deux plus l'année en cours ».

Madame Deberne : « On a fait la facture, on a envoyé le rib ».

Monsieur Buret : « Non mais c'est incroyable, c'est vraiment incroyable franchement ! ».

Madame Deberne : « Et ça ne sert à rien ! »

Monsieur Barthélémy : « Mais dans d'un prochain Conseil Communautaire vous pouvez en dire deux mots si elle passe pas »

Monsieur Buret : « Ça nous gênera pas... »

Monsieur le Maire : « Mais je sais bien mais tu peux toujours remuer... »

Monsieur Buret : « On dira pas ya ya ta pas besoin de t'inquiéter ».

Monsieur le Maire : « Non, non mais ça vous êtes connus pas de soucis, ils vous écouteront, ils vous écouterons, non non ».

5 - Suite à la "Validation du plan d'actions pour la mise en place du tri à la source des biodéchets à compter du 1er janvier 2024" voté au Conseil communautaire du 2 mars 2023, que prévoyez-vous de faire à Preuilly-sur-Claise ?

Monsieur le Maire passe la parole à monsieur Thoreau puisqu'il siège au SMICTOM

Monsieur Thoreau : « C'est un sujet qui a été évoqué lors de la dernière réunion à partir de janvier sont mis en place de nouvelles règles concernant les bios déchets et l'objectif c'est toujours la réduction des déchets ménagers, c'est tout ce qui va dans les sacs noirs qui actuellement sont incinérés, soit qui vont à l'enfouissement, les particuliers sont invités à acquérir des composteurs, ce sera une incitation puisque ce sera pas obligatoire ».

Monsieur Barthélémy : « Ce n'est pas gratuit donc »

Monsieur Buret : « C'est payant la com com donne 50% sur l'achat on peut les acheter »

Monsieur Thoreau : « La com com participera à 50% et puis la communauté de communes va recruter des techniciens chargés de la mise en place de ce nouveau système qui accompagneront les communes et ils font de la pédagogie, les maîtres composteurs, dans cette perspective il faudra prévoir l'installation de points de collecte pour les gens qui ne peuvent pas installer un composteur chez eux pourront »

Monsieur Buret interrompt monsieur Thoreau : « Et l'individuel tu peux l'acheter et la com com te donneras 50% »

Monsieur Thoreau poursuit son explication : « donc les points de collectes on les verra avec le technicien qui accompagnera les communes pour mettre en place »

Monsieur Buret : « enfin c'est pas gagné »

Monsieur Barthélémy : « Donc vous attendez le technicien pour décider des emplacements ? »

Monsieur Thoreau : « Bah oui ».

Monsieur le Maire : « Décider c'est nous qui proposerons, c'est nous qui connaissons la commune quand même ».

Monsieur Thoreau : « Pour la commune ce sera entre deux et trois »

Monsieur Cron : « Les composteurs c'est combien, 200 litres ça fait à peu près »

Monsieur Buret : « Ça a pas été évoqué à la com com, ils ont même dit le prix mais je me rappelle plus, tu te rappelles toi »

Monsieur Thoreau : « Ya plusieurs capacités »

Monsieur le Maire : « Minimum 200 litres »

Monsieur Thoreau : « C'est moins de 50 euros »

Monsieur Buret : « C'est pas très cher apparemment, mais bon c'est du bois »

Monsieur Thoreau : « A non ce n'est pas du bois »

Monsieur Barthélémy : « C'est du plastique »

Madame Deberne : « Y'en a en bois »

Monsieur Thoreau : « A bon »

Monsieur Le maire « Si, si »

Monsieur Buret : « Y'en a en bois, y'en a en bois »

Monsieur Barthélémy : « Ceux de la com com c'est du plastique recyclé »

Monsieur Thoreau : « Ah bas oui, mais ceux fournis par la communauté de commune c'est en plastique »

Monsieur Buret : « On peut les acheter à la com com on a tout de suite la réduction, c'est ce qu'ils ont dit d'ailleurs »

Madame Deberne : « Y'en a déjà au jardin partagé un endroit où on peut »

Monsieur le Maire : « Justement c'est ça qu'il faut qu'on, nous on a un travail à faire parce qu'il ne s'agit pas d'installer des composteurs »

Madame Bottemine : « Va falloir les signaler, les installer, en développer d'autres »

Monsieur le Maire : « Honnêtement je pense qu'aux jardins partagés il faut favoriser le compostage, parce que les composteurs, il y a les pous et les contres là-dessus mais ya quand même des discussions entre les odeurs et les éventuelles bestioles qui se promènent et tout »

Monsieur Thoreau : « Il y a deux autres points »

Monsieur Housseaux : « il n'y a pas d'odeurs et pas de bestioles si c'est fait correctement et c'est une catastrophe si quelqu'un fait n'importe quoi »

Monsieur le Maire : « Là aussi, comment maîtriser la chose, parce que s'il y a des habitants qui viennent déposer des restants de repas, imaginez bien que ça va attirer du monde ça »

Monsieur Buret : « ya toujours les pous et les contres hein de toute façon »

Monsieur le Maire : « Comme dit Gérard si c'est bien fait, moi j'ai un composteur, si on y met ce qu'il faut ça marche super bien et les odeurs sont quasi inexistantes. Je pense que les jardins partagés il faut les mettre dans la boucle, après il faudra définir des endroits qui ne seront pas gênant pour les riverains, après il y a une notion de trajet entre le domicile et le composteur »

Monsieur Buret : « Ça c'est pas gagné ça »

Monsieur Housseaux : « Entre nous ce ne sera pas facile »

Monsieur Robert : « Je pense à une chose la mutualisation au niveau des franges (contours) »

Monsieur le Maire : « Je pense que pour Bossay et Boussay, je pense que Bossay ne vas pas mettre son composteur de l'autre côté et Boussay là-bas il faut qu'on réfléchisse en commun pour voir ce qu'on peut faire pour toute la frange Bossay, Boussay, Bossay on peut le mettre beaucoup plus loin, les gens de Preuilly ya quand même suffisamment de monde mais à Boussay ils vont pas mettre un composteur que pour les gens de Boussay, ya un réel travail à faire »

Monsieur Housseaux : « Il y a des composteurs qui sont compatibles avec des petites zones de quartier quand même pour 5-6 habitants »

Monsieur Thoreau : « Beaucoup de gens ont quand même un espace extérieur »

Monsieur le Maire : « C'est pour les gens qui n'ont pas de jardinet, qui n'ont rien, et puis avoir un jardinet tout petit, mettre un composteur y'en a ils n'ont peut-être pas trop envie ou s'ils ont envie et le font déjà ».

6 - Quel est le référent violence conjugale sur la commune comme demandé lors du Conseil communautaire de 8 décembre 2022 ?

Monsieur le Maire : « J'en ai parlé à Marie-Jo, elle m'a dit qu'elle acceptait et je dois donner une réponse ».

Monsieur Barthélémy : « Il serait intéressant de le relayer sur le facebook et le site de la commune ».

Monsieur le Maire : « Je dois répondre à la com com, j'ai reçu un mail il y a quelques jours ».

Monsieur Buret : « Vous allez y arriver Marie-Jo ça va aller ? ».

7 - Quand est-ce que nous serons tenus au courant du dossier "Petites villes de demain" et des projets associés ? Cela concerne l'avenir de la commune et des décisions importantes. Il serait incompréhensible que les habitants ne soient pas informés via le Conseil Municipal de ce qui est prévu pour l'avenir de la commune.

Monsieur le Maire : « Le sujet a bien avancé, on est prêt à faire des restitutions à tout le conseil »

Monsieur Barthélémy : « Au prochain conseil ? »

Monsieur le Maire : « Je pense qu'il vaut mieux qu'on se réserve quelque chose, je vous propose de le tenir séparément »

Monsieur Buret : « On fera une réunion préparatoire de commission de travaux avant par ce que ça concerne quand même des travaux quand même ».

Monsieur le Maire : « Pour l'instant ce ne sont que des propositions. Pour l'instant on doit cibler des actions et déposer des dossiers de demandes de subvention avant qu'on fasse des travaux on en est encore loin ».

Monsieur Buret : « Faut pas qu'on arrive seulement pour l'inauguration par exemple ».

Monsieur le Maire : « Ça ne risque pas, vu au stade ou on en est, tu verras que ce n'est pas l'inauguration »

Madame Bottemine : « Apparemment, petites villes de demain va travailler avec la SAFER pour des terrains, pour des maisons, faire un bilan »

Monsieur le Maire : « Principalement l'architecte des bâtiments de France »

Monsieur Buret : « Tout n'est pas pris à 100% »

Monsieur le Maire : « Le budget c'est le pot commun, j'ai des collègues Maires qui ont demandé sur quel budget c'était, pour l'instant la réponse qui a été faite, y'a un budget, le budget général, c'est le pot commun et après on ne sait pas du tout dans quelle condition on sera retenu ».

Monsieur Buret : « Faudrait déjà qu'ils débloquent certaines sommes, l'enveloppe je veux dire »

Monsieur le Maire : « Il n'y en a pas, j'étais à une réunion à la préfecture ya quelques jours et le nouveau préfet a été clair, pour l'instant les budgets ne sont pas connus, ya pas tant pour Preuilly, ça n'existe pas, ya même pas tant pour les 5 communes de la com com, y'en a pas, c'est le pot commun. On fera une présentation, si vous voulez un conseil municipal, mais ça va prendre du temps »

Madame Bottemine : « On peut faire une réunion spéciale »

Monsieur Barthélemy : « Mais au moins un conseil le public peut y assister »

Monsieur le Maire : « Le public peut venir »

Monsieur Buret : « Jean-Paul, quand je dis, ya des gens qui sont concernés, on dit ya un gros budget »

Monsieur le Maire : « Un gros budget c'est quoi c'est 400 euros, 500 euros, 500 000 euros, non mais Guy n'écoute pas trop ce qui se dit parce que sinon, après tu me crois ou tu ne me crois pas, je pourrais vous dire ya des millions alors que ya rien, le jour où on aura un document officiel et on dira à Preuilly ya tant vous serez informé, c'est pas le cas donc on note qu'on fait une réunion spécifique. On est au début de l'histoire, il ne faut pas s'imaginer que tout est fait, tout est ficelé que tout est fait et dans toutes les communes c'est pareil, la démarche elle est la même ça avance pour tout le monde pareil, pourquoi parce que c'est la préfecture qui pilote »

Monsieur Barthélémy : « Et c'est sur le mandat donc on est au milieu de la période qui est prévue initialement »

Monsieur le Maire : « Au milieu de quoi ? du mandat »

Monsieur Barthélémy : « Petite ville de demain c'est sur un mandat de municipalité c'est ce qui est initialement prévu ».

Monsieur le Maire : « Ça, ça reste à discuter, le sujet a été abordé et la réponse elle n'est pas claire. Honnêtement quand je vois tout ce qu'on a imaginé, n'oubliez pas qu'il y a le reste à charge et le reste à charge quand je vois l'état de nos finances, il faut dire les choses telles qu'elles sont parce que le rester à charge là on discute des plans de financement de tout ce qu'on pourrait capter pour l'instant ya rien de défini, on se fait même aider de la com com, il y a quand même des gens gentils qui sont là pour nous aider,

Monsieur Housseaux : « Aujourd'hui il est à 100% le reste à charge »

Monsieur le Maire : « Si je vous donne le montant vous allez tous partir en courant, soyons prudent, moi je veux bien qu'on dise des tas de choses, mais moi je ne vous les dirais pas, je peux pas vous dire ya tant, simplement c'est des dossiers qu'on dépose tout ça c'est écrit c'est acté puis les plans de financement ils vont évoluer parce que si on écoute tout le monde, ah ouai pas de problème, celui qui veut entendre n'importe quoi il a le droit, dans les maires PVD j'entends pas enfin moi je suis pas derrière eux, derrière les autres toute la journée » .

Monsieur Buret : « Ce qui s'est passé la semaine dernière à la com com, celui avec qui on s'est un petit peu, nous dit vous allez avoir un gros budget, texto, il est même très jaloux ».

Monsieur le Maire : « Oui mais tu parles de quelqu'un qui n'est pas concerné, comment peut-il savoir alors qu'il n'y a rien. »

Monsieur Buret : « Je pense qu'il nous a pas narguer parce qu'il en a ramasser quand même pas mal »

Monsieur le Maire : « Ah bon ! »

Monsieur le Maire : « Voilà ce qu'on va faire on fixera une date, on enverra un mél à tout le monde pour fixer donc la bonne date »

8 - Il n'y a eu aucune présentation officielle des délégués et des retraits de délégation. Je demande à ce que ce soit officiellement fait. C'est-à-dire que ce soit dans un compte rendu du Conseil Municipal.

Monsieur Buret : « bas oui parce que disons qu'à la dernière réunion on nous a donné cette feuille mais je pense que ça aurait quand même été utile que tu fasses une présentation des deux personnes que tu as nommées, c'est de ton ressort au moins ce qui sache ce qui va se passer ce qu'ils vont faire ce qui me paraît logique »

Monsieur le Maire : « Et dans le descriptif ? »

Monsieur Buret : « Oui mais que les gens sachent, ça paraît normal »

Monsieur le Maire : « On doit pouvoir le faire, ils sont présents c'est Yolande et Gérald »

Monsieur Buret : « Jean-Paul, les premiers papiers ont été fait l'année dernière au mois de janvier ont a regardé, il serait peut-être temps, je pense que c'est logique non mais attend, puis je suis sur qu'elles sont d'accord avec moi »

Monsieur le Maire : « C'est aux personnes concernées de répondre »

Monsieur Buret : « C'est de la clarté quand même »

Monsieur le Maire passe la parole à madame Deberne : « Oui c'est déjà dit hein »

Monsieur Buret : « Attend, c'est la moindre des choses ça »

Monsieur le Maire : « Bon allez Guy, écoute madame Deberne »

Madame Deberne : « Donc j'ai la délégation scolaire, à la culture, j'ai déjà tenue deux commissions depuis le début et ça continuera et autrement la petite enfance pour le projet MAM et puis la communication voilà et ça fait partie de l'engagement parce qu'on est 15 élus, moi je suis pas venue passer les petits fours ou pour faire les photocopies j'ai déjà eu l'occasion de le dire assez fortement à mes collègues j'ai souhaité m'engager pour la commune et mon engagement c'est celui-là, c'est celui que j'ai défendu »

Monsieur Buret : « Non mais c'est bon, au moins on sait ou on va c'est tout ».

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Housseaux : « Moi je me suis engagé justement sur les questions juridiques, sur l'informatique et les développements en cours et accessoirement sur la vidéo et j'espère un jour l'éclairage ».

Monsieur Buret : « Non mais sur la feuille c'est bien mais c'est quant même beaucoup plus clair quand les gens s'expriment »

Monsieur le Maire : « Non mais on a compris Guy »

Monsieur Housseaux : « Non puis je crois que j'ai commis une imprudence de proposer de participer aux problèmes de la circulation intempestive sur les trottoirs et donc je me suis retrouvé aussi muni d'un carnet à contredanse et d'aller à la chasse aux chiens qui oublient de tirer la chasse après usage ».

Monsieur Buret : « On m'en a mis un dans ma boîte lettres, un carnet aussi pour faire les contredanses aussi, je sais pas qui me l'a mis surtout l'utilisez avec beaucoup de parcimonie, ça doit être toi qui me l'as mis alors »

Monsieur le Maire : « Même pas »

Monsieur Buret : « T'es peut-être au courant par contre »

Monsieur le Maire : « Ah pas du tout »

Monsieur Buret : « J'en ai pas encore fait mais je pense que je vais quand même le faire »

Monsieur le Maire : « C'est un carnet officiel ou c'est un facsimilé ? »

Monsieur Buret : « C'est l'ancien carnet officiel »

Monsieur le Maire : « Ah oui mais ça, y'en a qui ton fait une farce »

Monsieur Buret : « Oui non mais ya marqué Preuilley-Sur-Claise non mais attend t'inquiète pas ça va me permettre de faire dégager les bagnoles qui se gare »

Monsieur le Maire : « Oui mais il date de quelle époque le carnet à Giquel »

Monsieur Buret : « Il est de 89, non mais je vais l'utiliser t'affole pas, on m'a fait la blague je suis capable de le faire aussi »

Monsieur Housseaux : « J'ose espérer que je n'aurais pas à mettre de contredanse »

Monsieur Buret : « Il est jaune ton carnet »

Monsieur Housseaux : « non il est vert, c'est le même, d'ailleurs je me suis demande si je ne devais pas faire comme les pervenches dans le temps, c'est le même carnet d'ailleurs »

Monsieur Buret : « Non enfin quand on te voit en train d'arrêter les bahuts de 40 tonnes tu sais la première question que je me suis posé, je dis que si il est capable de faire c'est qu'il fait de l'haltérophilie et qui suit des cours de gymnastique, celui d'Yzeures il est capable d'emmener la place de l'église sur son vélo »

Monsieur Housseaux : « Ceci dit quand on a des camions comme ça c'est très gros, c'est impressionnant quand même »

Monsieur Buret : « Son de plus en plus gros en plus »

Question : « Nous vous écrivons en tant que conseiller municipaux d'opposition de Preuilley-sur Claise suite à notre demande exprimée lors du dernier conseil municipal, nous souhaiterions solliciter un rendez-vous afin d'accéder aux comptes de la commune conformément aux dispositions de l'article L5721-6 du CGTC, nous serons accompagné de deux personnes nous vous remercions ect..»

Monsieur le Maire : « Je disais à Mathieu en début de réunion, avant de recevoir ce mail, nous nous sommes organisés en terme de planning surtout avec Bruno par ce que je voulais qualifier le travail du secrétaire général, depuis qu'il est là il a pas chômé et dieu sait le travail qu'il reste à faire et notamment sur les finances , comme vous le savez il a fallu collecter et récupérer tout ce qui était dépenses et recettes et aussi il y a un changement au niveau de la compta puisqu'on passe à la fameuse M57, il a tout ce travail à faire et dieu sais que c'est lourd, c'est long, c'est fastidieux et là je le félicite ce soir pour tout le travail qui a été fait parce qu'ils ont bossé avec Bruno, parce que là c'est sûr il se passe rien, vous ne voyez rien mais en coulisse c'est comme à la com com il se passe plein plein de choses.

Monsieur Buret : « Enfin Bruno ça doit faire un moment qu'il a bossé parce que ça fait un moment qu'il est pas là Bruno »

Monsieur le Maire : « Il n'a pas besoin d'être là, il peut te dire, les mails ça fonctionne, pas besoin de se voir forcément, mais ils se voient quand même de temps en temps ».

Monsieur Buret : « Mais ça je t'en ai parlé la dernière fois ça fait trois mois ».

Monsieur le Maire : « Le 22 mars prochain se tiendra la commission finance, je réponds à votre demande, c'était prévu depuis longtemps, ça fait 15j 3 semaines qu'on a fixé cette date, le 22 mars vous recevrez une convocation et le 23 mars nous aurons un Conseil Municipal pour le vote du budget, donc voilà la réponse que je fais »

Monsieur Buret : « Mais on sera reçu quand alors ? »

Monsieur le Maire : « Pourquoi recevoir ? on ne va pas faire deux réunions à 15j d'écart ! »

Monsieur Buret : « oui, non mais on ne sera pas que deux conseillers, y'aura deux autres personnes supplémentaires qui ont le droit de venir c'est des concitoyens de Preuilley ».

Monsieur le Maire : « On ne va pas présenter deux fois la même chose ».

Monsieur Buret : « Oui mais à ce moment-là on dit à ces deux personnes de venir ».

Monsieur le Maire : « C'est légal ? on peut avoir les noms là ce soir ? des gens »

Monsieur Buret : « Oui il y a Thierry Bruère et Dominique Robin »

Monsieur le Maire : « Ya Thierry et Dominique »

Monsieur Buret : « C'est des gens de Preuilly »

Monsieur le Maire : « Ils sont là »

Monsieur Buret : « On a rien à cacher nous »

Monsieur le Maire : « Nous non plus, personne n'a rien à cacher »

Monsieur Barthélémy « Ces personnes pourront poser des questions-là aussi ? »

Monsieur le Maire : « Non »

Monsieur Buret : « Faut qu'on puisse en discuter quand même ».

Monsieur le Maire : « Non, vous allez récupérer tous les éléments et après vous allez étudier entre vous et après on verra, on ne vous donnera rien de plus malheureusement »

Monsieur Buret : « Bah à ce moment-là pourquoi la faire avec les 4, Gérard il est pas capable de s'exprimer, suite aux questions qu'on va poser, il saura bien trouver les chiffres, Si on fait une réunion où on ne peut pas parler ça ne sert à rien, on a des questions à poser »

Monsieur le Maire : « le 22 a lieu la commission finances ont la tiens et après on verra ».

Monsieur Buret : « D'abord la commission finance ya que Mathieu, moi j'ai pas le droit de poser de questions, donc c'est quant même un petit peu gênant voyez-vous ».

Monsieur le Maire : « C'est la première étape, moi après je veux bien qu'on fasse des redites, du temps on n'en a pas comme ça a profusion et puis le secrétaire général et puis Bruno, c'est pareil ».

Monsieur Buret : « les réunions de Conseil c'est tous les trois mois ».

Monsieur le Maire : « Et alors quand on n'a rien à dire, moi je veux bien qu'on mette des réunions tous les mois, je vous convoque et je vous tiens un point à l'ordre du jour ».

Monsieur Buret : « Je suis d'accord, quand c'est bien je le dit, quand c'est mal je le dit aussi ».

Monsieur le Maire : « Nous après il y a des obligations légales, ce que demande la trésorerie, ce que demande la sous-préfecture ».

Monsieur Buret : « C'est gens-là ils ont des questions, si on amène pas des gens ».

Monsieur le Maire : « Voilà je vous propose ça pour l'instant et après on en reparlera, voilà c'est tout ».

Monsieur Barthélémy « Et lors de la commission finances vous aurez tous les documents, c'est-à-dire qu'on pourra demander par exemple les factures de la cantine ou ce qu'on veut ? »

Monsieur le Maire : « Ah non, les factures de la cantine, dans aucune commission, moi je suis à la commission de la com com les factures de la cantine... »

Monsieur Buret : « Attend le montant des travaux, le montant des travaux par exemple du docteur, le montant des travaux de la chapelle, combien a donné la DRAC, combien a donné le département tout ça avec des détails, c'est ça ce que l'on veut, des chiffres précis, c'est pas n'importe quoi, et les habitants on le droit de savoir et ça c'est important !»

Monsieur le Maire : « On fait la réunion commission finances et après on verra... »

Monsieur Buret : « pas de problème, on reviendra à la charge tu le sais très bien, ya pas d'ambiguïté moi je parle franco hein »

Monsieur Barthélémy « Et d'ailleurs ce mail n'était pas une question destinée au Conseil, je vous l'avais envoyé, et ce mail a été rédigé avec le chatGPT, c'est pour vous montrer ce que fait l'intelligence artificielle »

Monsieur le Maire : « Oui, oui formidable, quand je serai à la retraite je m'occuperai de ça ».

Monsieur le Maire clôture la séance à 20h46.

Ont signé au registre tous les membres présents et représentés.

JP CHARRIER (Maire)

(A reçu procuration de B. Jalon)

Gérard THOREAU

(A reçu procuration de B. Bernard)

Henri ROBERT

Bruno BERNARD

Benjamin JALON

(absent + procuration)

Marion MERCIER

(absente + procuration)

Mathieu BARTHELEMY

Gérald HOUSSEAU

Arrivé au point n°4 à 19h03

Marie-José STAMFELJ

Yolande DEBERNE

A reçu procuration de M. Mercier)

Jean-François VERON

Dorothée PEROT - (Absente)

Charlotte BOTTEMINE

Patrick CRON

Guy BURET

Le Maire

Jean-Paul CHARRIER

La secrétaire de Séance

Charlotte BOTTEMINE